

Section 2

Mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Une approche intégrée

Engagement des parties prenantes

Le processus de mise en œuvre

1. Lancement
2. Établissement des priorités
3. Mise en œuvre
4. Suivi et élaboration de rapports



Mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Une approche intégrée

La mise en œuvre des aspects du Programme 2030 liés à la migration doit être intégrée dans d'autres initiatives de développement durable et doit engager tous les niveaux du gouvernement et l'ensemble des secteurs.

Engagement dans une mise en œuvre plus étendue des Objectifs de développement durable

La participation aux processus mondiaux menés par les Nations Unies, dont le Programme 2030, survient par le biais des gouvernements nationaux. Dans chaque pays, les gouvernements sont chargés de traduire les Objectifs de développement durable (ODD) en lois et politiques, et d'élaborer un plan d'action pour les mettre en œuvre. Les rapports sur les objectifs doivent également être établis au niveau national, car le Forum politique de haut niveau (HLPF) mènera des activités de suivi et d'examen sur une période de 15 ans.

Aucune des mesures visant à mettre en œuvre les aspects du Programme 2030 liés à la migration ne doit être prise de façon compartimentée. Il est également important d'atteindre le meilleur niveau de cohérence possible avec les autres stratégies et processus menés au sein du gouvernement dans le cadre des ODD. Ce guide aide à instaurer une cohérence relativement aux autres efforts déployés dans le cadre des ODD avec le soutien des organismes des Nations Unies. Il reconnaît et soutient les orientations d'autres organisations sur la mise en œuvre, souligne l'importance d'un travail collaboratif dans l'atteinte des ODD au sein de la communauté internationale et que celle-ci doit examiner les approches respectives de chacun et, selon le cas, en tirer des enseignements. Les orientations existantes sur les ODD provenant du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de plusieurs organes statistiques des Nations Unies et d'autres organisations ont été prises en compte et mises à profit dans ce guide, et sont mentionnées à la fin de chaque section dans l'outil « Ressources complémentaires ».

Engagement vertical

Un engagement dans le cadre du Programme 2030 est essentiel à tous les niveaux du gouvernement. Bien que les ODD soient mondiaux, leur accomplissement dépendra du niveau effectif de durabilité et d'inclusivité des stratégies de développement qui sont mises en œuvre aux niveaux infranationaux. Un peu plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes et, étant donné que cette proportion devrait passer à deux tiers de la population mondiale d'ici 2050 (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES), 2014), les acteurs infranationaux doivent disposer des moyens de poursuivre le Programme 2030 de façon réactive par rapport à leur contexte et aux réalités auxquelles ils sont confrontés. Les gouvernements locaux dans les pays jouissent d'une position idéale pour transformer le Programme 2030 en action concrète et efficace; ils sont les mieux placés pour adapter les objectifs et leurs cibles aux contextes spécifiques, pour communiquer aux citoyens l'importance de mener des actions locales et les y encourager, et pour jouer un rôle essentiel dans la prestation de services¹.

La communauté internationale reconnaît de plus en plus l'importance d'engager le niveau local dans le développement. Dans son Rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015, le Secrétaire général des Nations Unies indiquait que nombre des investissements visant à atteindre les objectifs seront réalisés au niveau infranational par les autorités locales. Une feuille de route pour localiser les ODD a été élaborée par l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, le PNUD et ONU-Habitat en soutien aux villes et aux régions dans leur réalisation du Programme 2030. Le nouveau Programme pour les villes reconnaît également que les villes ont un rôle clé à jouer dans la promotion du développement et contribuera à renforcer ce rôle dans la mise en œuvre des objectifs.

L'importance du niveau local est particulièrement pertinente dans le contexte de la migration, car celle-ci est devenue de plus en plus urbaine. Par exemple, on estime que, chaque jour, 120 000 personnes migrent vers des villes dans la région Asie-Pacifique et que, d'ici 2050, la proportion de personnes vivant dans des zones urbaines aura probablement augmenté à 63% (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 2014). Les villes sont désormais en première ligne de la dynamique de la migration à l'échelle mondiale. Elles constituent les entités qui, non seulement exercent une influence marquée sur le bien-être et la résilience des migrants, mais sont également influencées par les migrants, qui eux-mêmes peuvent jouer un rôle clé dans le développement, la croissance, la résilience et la durabilité d'une ville.

En l'absence d'un engagement des gouvernements au niveau local, les gouvernements nationaux ne peuvent pas apprécier ou refléter de façon adéquate les réalités de la migration dans leur pays ni y faire face. Dans le contexte des ODD, cela signifie qu'il est particulièrement important que les acteurs locaux soient intégrés dans le processus de mise en œuvre. Il s'agira de renforcer la cohérence politique verticale à tous les niveaux du gouvernement afin de s'assurer que les autorités locales et régionales disposent des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres stratégies. Le renforcement de la cohérence politique verticale permet également aux acteurs gouvernementaux au niveau local d'apporter leur expertise et leurs connaissances au gouvernement national afin que les lois et les politiques nationales soient plus adaptées aux réalités sur le terrain.

Engagement horizontal

La migration a des liens complexes avec les différents secteurs de gouvernance. Pour les aborder de façon adéquate et travailler à l'instauration d'une gouvernance durable et bien gérée, les gouvernements doivent adopter une approche intersectorielle. La mise en œuvre des ODD nécessite une cohérence politique horizontale qui, dans l'idéal, serait instaurée en intégrant la migration dans l'ensemble des secteurs; un processus par lequel la migration est intégrée dans les politiques dans divers domaines en « [appréciant] l'incidence que les mouvements de personnes ont sur toute action prévue ou tout but énoncé dans les stratégies [de développement et de réduction de la pauvreté]² ». Les responsables politiques doivent travailler de concert, par exemple, à l'intégration des besoins en matière de santé des migrants, y compris la santé sexuelle et reproductive, dans les stratégies, les politiques et les activités concernant le développement aux niveaux local et national. Pour y parvenir, il s'agira d'assurer une intégration solide de la migration dans les processus existants de mise en œuvre des objectifs au niveau national, notamment si ces processus adoptent déjà une approche pangouvernementale.



Engagement des parties prenantes

Tous les efforts de mise en œuvre doivent, autant que possible, passer par une approche multipartite. L'inclusivité et une collaboration multipartite sont essentielles à la réalisation des ODD, notamment dans le cadre de la migration. En abordant un si grand nombre de thèmes différents liés à la migration, les cibles peuvent engager les acteurs au-delà du domaine de la formulation de politiques. Par exemple, les cibles sur la migration de travail peuvent réunir les banques centrales et les employeurs, et celles portant sur les catastrophes peuvent pour la première fois impliquer des spécialistes de la migration dans la réduction des risques de catastrophes. De plus, certaines cibles liées à la migration associent plusieurs approches au développement et pourraient impliquer davantage d'acteurs du développement. Par exemple, la cible 8.8 suit une approche fondée sur les droits, et la cible 10.C adopte une perspective axée sur la croissance. La garantie que toutes les étapes du processus comprennent différentes perspectives permettra d'améliorer l'efficacité et la durabilité des interventions portant sur la migration.



Le processus de mise en œuvre

Pour les besoins de ce guide, le processus de mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de leurs cibles a été divisé en quatre étapes: lancement, établissement des priorités, mise en œuvre, ainsi que suivi et élaboration de rapports. À chaque étape, des activités sont proposées, ainsi que les produits possibles à obtenir en collaboration avec les parties prenantes. Ce guide comprend également des outils visant à contribuer à coordonner et orienter les acteurs dans leur travail tout au long du processus de mise en œuvre. Des propositions en matière de participation des parties prenantes sont présentées à chaque étape, ainsi que des liens avec des exemples pertinents d'études de cas.

Il n'y a pas une approche unique à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de leurs cibles. Il n'est pas nécessaire d'exécuter le processus décrit dans ce guide de façon séquentielle, et toutes les étapes ne sont pas adaptées à chaque processus de mise en œuvre. Les organes de mise en œuvre sont encouragés à adapter ce processus par rapport à leur contexte spécifique.



Cette étape implique l'identification ou l'établissement d'un cadre institutionnel pour gérer le processus, ainsi que des activités de sensibilisation auprès des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales sur la migration dans les Objectifs de développement durable.



Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape :

- en tant que cibles et partenaires d'activités de sensibilisation du public
- en tant que défenseurs
- en assumant un rôle actif dans le partage des connaissances

1 Identification des parties prenantes

Les organes de mise en œuvre doivent s'engager tôt auprès de diverses parties prenantes pour obtenir leurs perspectives sur les priorités et les actions dans le cadre de la migration. L'une des premières étapes pour les organes de mise en œuvre consiste à identifier un éventail de parties prenantes à intégrer dans leurs activités de mise en œuvre.

Les organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations de migrants, ainsi que les migrants, y compris les membres de la diaspora, les migrants au niveau local ou national et les organisations représentatives

Ces parties prenantes sont généralement les plus proches des migrants et des communautés de la diaspora. Représentant une voix directe pour les migrants, elles peuvent être les mieux placées pour présenter les avis et les intérêts de certains groupes de migrants et servir de médiateurs entre ces groupes et le gouvernement. Leur engagement inclusif et proactif, par exemple, en intégrant les associations de femmes migrantes, peut permettre d'atteindre d'autres personnes qui, sinon, ne seraient pas représentées, aidant ainsi à donner plus de moyens aux migrants dans le processus de mise en œuvre des ODD. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle clé dans les activités de sensibilisation sur la migration et le développement. Elles disposent souvent d'une expérience très utile du plaidoyer dans le cadre de la migration et du développement, et assument d'importantes fonctions de sensibilisation et de coordination à mettre à profit. Grâce à leur expérience de terrain étendue relativement aux questions portant sur la migration et le développement, elles sont en mesure de partager des connaissances et des informations avec les praticiens, contribuant ainsi au renforcement des capacités techniques. Compte tenu de leur proximité avec les migrants et de leur rôle potentiel de prestataire de services, elles peuvent contribuer à l'établissement des priorités et aux analyses des besoins, car elles sont en mesure de proposer une perspective unique sur les besoins des migrants dans des territoires spécifiques.

Étant donné qu'un grand nombre d'organisations sont également des prestataires de services directs, elles peuvent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des interventions liées à la migration, selon les besoins. Ces interventions apportent souvent une assistance directe aux migrants, notamment au niveau local, par exemple, en leur fournissant un abri, des services de protection ou une aide à leur (ré)intégration³. Les capacités des OSC doivent par conséquent être évaluées et prises en compte lors de la planification des interventions relatives à la migration. En outre, lorsqu'elles assument des fonctions de prestation de services, les OSC doivent être considérées comme des sources de données potentielles et des partenaires possibles dans le cadre de la formulation des mécanismes de suivi des ODD et de comptes rendus.

Autorités locales et régionales (si le processus de mise en œuvre des ODD n'est pas mené à l'échelle locale)

Les autorités locales et régionales sont reconnues en tant que « premiers intervenants face aux flux migratoires » (Déclaration de New York). La coordination avec les autorités locales et régionales et leur implication garantiront que les politiques sont réalistes et répondent à des besoins concrets au niveau territorial. Cela permet également de veiller à ce que les autorités locales et régionales adhèrent à la mise en œuvre des politiques nationales au niveau local et se les approprient.

Le secteur privé, y compris les entreprises et les dirigeants d'entreprises dans les zones locales ou nationales, ainsi que les agences de recrutement

Les acteurs du secteur privé peuvent être des partenaires utiles, notamment dans le cadre des questions liées à la migration de travail. En dehors de son implication dans la création d'emplois, le secteur privé peut également être associé aux efforts d'entrepreneuriat et d'investissement des migrants ou de la diaspora. Les grandes organisations qui pourraient être impliquées dans les chaînes d'approvisionnement de la main-d'œuvre mondiale sont également pertinentes, notamment dans le domaine des droits au travail (par exemple, les syndicats de travailleurs). Les acteurs du secteur privé peuvent également être des partenaires utiles dans la mise en œuvre d'interventions spécifiques, dont certaines pourraient comprendre des mesures liées aux ODD dans le cadre d'initiatives de responsabilité sociale d'entreprise. Par conséquent, les partenaires du secteur privé doivent être activement intégrés dans les étapes d'établissement des priorités et d'exécution du processus de mise en œuvre des ODD. Les agences de recrutement doivent également être engagées dans les domaines de la migration de travail, de la traite des personnes et d'autres.

Le monde académique, y compris les universités et les centres de recherche

Ces institutions peuvent offrir une expertise thématique et technique majeure concernant les sujets liés à la migration et fournir des orientations sur certaines approches et interventions spécifiques. Elles peuvent également contribuer à la collecte, l'analyse et la recherche générale de données.

Les partenaires de la coopération au développement, y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les agences de coopération régionales ou internationales et d'autres organes

Les partenaires de la coopération au développement sont des collaborateurs clés qui sont déterminants pour le financement et la mise en œuvre des interventions; il se peut qu'ils soient plus enclins à soutenir les interventions liées à la migration et au développement dans le cadre des ODD s'ils sont engagés tôt dans le processus. Les organes régionaux et internationaux peuvent également aider à partager les enseignements tirés et les pratiques concernant la migration et le développement avec d'autres États, régions ou territoires membres, et soutenir l'établissement de lignes directrices ainsi que la promotion du renforcement des capacités.



2 Décisions sur les structures institutionnelles

Les décisions sur les structures institutionnelles sont une première étape nécessaire pour l'activité de mise en œuvre de tous les Objectifs de développement durable et déterminent le déroulement du processus. Le choix ou l'identification d'une structure institutionnelle consiste à examiner tous les processus pertinents de mise en œuvre des ODD ou de planification du développement et leurs liens, ainsi qu'à évaluer les capacités des parties prenantes qui pourraient endosser un rôle clé si les processus se déroulent en parallèle. Les dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre des ODD liés à la migration dépendent du contexte local ou national. Ce guide désigne les structures institutionnelles par « organe de mise en œuvre ».

Dans l'idéal, toute activité liée aux ODD sur la migration, qu'il s'agisse d'un projet ponctuel ou d'un exercice d'intégration global, doit être directement associée aux efforts généraux de mise en œuvre des objectifs et de planification du développement. Les acteurs doivent évaluer et cartographier tous les efforts existants de mise en œuvre des ODD au niveau local ou national. Lorsqu'un autre processus de mise en œuvre des ODD est mené, les acteurs doivent évaluer comment l'intégrer ou le coordonner au mieux. De plus, les acteurs doivent déterminer comment relier tous les processus pertinents de planification du développement, par exemple, une planification annuelle du développement. Il est important d'assurer une coordination et une harmonisation avec d'autres stratégies liées aux ODD et au développement, y compris celles qui sont lancées par d'autres acteurs gouvernementaux ou par les Nations Unies.

Étant donné que c'est la première fois que la migration est reconnue de façon aussi marquée en tant que thème du développement mondial, il est important de veiller à ce que la migration soit intégrée dans d'autres efforts relatifs aux ODD pour établir un précédent et améliorer la cohérence politique. La garantie de l'intégration peut également aider à augmenter l'adhésion politique aux politiques et aux programmes sur la migration, car les gouvernements et les partenaires de la coopération au développement souhaitent comprendre les contributions que les interventions portant sur la migration peuvent apporter aux efforts globaux déployés dans le cadre des objectifs du Programme 2030. Ceci pourrait également aider à attirer des ressources supplémentaires.

Par exemple, l'équipe de pays des Nations Unies élabore un cadre de résultats pour le développement : un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Dans ces cas, les acteurs doivent tenter de s'assurer que la migration est intégrée en tant que thème prioritaire dans le Plan-cadre en participant aux consultations pertinentes. Ceci permettrait à davantage de programmes des Nations Unies de tenir compte de la migration et pourrait aider à attirer des ressources et des financements.

INTÉGRATION, ACCÉLÉRATION ET SOUTIEN AUX POLIQUES (MAPS)

Le projet «intégration, accélération et soutien aux politiques» (MAPS) a été adopté par le Groupe des Nations Unies pour le développement en tant qu'approche commune au soutien apporté à la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle des pays. L'approche MAPS comprend les composantes centrales suivantes :

- L'intégration des travaux visant à sensibiliser le public sur le Programme 2030 et à s'assurer que les principes et les Objectifs de développement durable figurant dans le Programme 2030 sont pleinement intégrés dans les processus nationaux et infranationaux de formulation, de planification et de budgétisation des politiques.
- Un travail d'analyse qui informe les responsables politiques sur les facteurs et les goulets d'étranglement qui se présentent dans le développement durable au niveau national et qui contribue à l'élaboration d'interventions politiques capables d'accélérer la réalisation de progrès dans l'atteinte des ODD à l'échelle nationale d'ici 2030.
- Un soutien politique, par des approches coordonnées qui permettent aux Nations Unies de proposer une expertise technique et des conseils aux États membres en soutien à une mise en œuvre cohérente et intégrée des ODD⁴.

Les acteurs nationaux doivent décider quels seront les liens entre leurs objectifs et activités et les missions MAPS dans leurs pays. Il serait utile d'assurer une participation proactive à ces missions, car l'établissement de partenariats dans la mise en œuvre des ODD est essentiel, et il pourrait y avoir des synergies dans l'ensemble des activités. Les organes de mise en œuvre pourraient examiner comment s'engager à chaque étape de la mission. L'une des solutions possibles pour y parvenir consiste à s'assurer que la migration est prise en compte dans l'établissement de bilans du programme de développement national et des domaines politiques prioritaires pour contribuer à garantir que les priorités en matière de migration sont reconnues et se retrouvent dans les feuilles de route nationales qui en résultent (veuillez noter que, lorsqu'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement prévoit déjà des thèmes liés à la migration, il constitue un point d'entrée utile). Il pourrait également s'agir de considérer la migration comme un accélérateur potentiel du développement⁵, contribuant ainsi à l'élaboration d'interventions liées à la migration, à la dispense de formations spécialisées ou de séances de renforcement des capacités, ou encore à l'amélioration de la désagrégation par statut migratoire dans les cadres de suivi concernés. Dans cette optique, il est utile de travailler en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ou directement avec la mission MAPS, ou encore avec l'Organisation internationale pour les migrations si elle participe aux activités MAPS.

Il se peut que l'intégration dans la mise en œuvre des ODD et/ou dans les cycles de planification du développement ne soit pas toujours possible. Les efforts déployés dans le cadre des ODD pourraient ne pas être pertinents, les cycles de planification du développement au niveau local ou national pourraient ne pas être synchronisés ou, pour d'autres raisons, il ne serait peut-être pas réaliste ou conseillé de procéder à une intégration dans ces efforts. Dans ces cas, le processus pourrait être mené séparément, et les acteurs pourraient élaborer des structures institutionnelles distinctes. Ces structures dépendent de facteurs divers tels que les capacités institutionnelles et les objectifs généraux du processus de mise en œuvre des ODD. Parmi les options possibles en matière de structures institutionnelles figurent :

Un(e) seul(e) ministère, institution ou organe mène le processus.

Au niveau national, il pourrait s'agir du ministère de la Migration, des Statistiques, de la Planification du développement national ou d'un autre ministère. Le ministère assumant les plus grandes responsabilités dans le cadre de la migration pourrait jouer un rôle utile, car il apporterait une expertise technique supérieure dans l'ensemble des domaines touchant à la migration et mettrait à profit ses relations existantes et son pouvoir fédérateur auprès des parties prenantes de la migration pour faciliter la collaboration. Par exemple, ce serait approprié si les pays ont une perspective relativement claire des aspects à renforcer dans des lois, des politiques et des programmes spécifiques sur la migration. Le bureau national de la statistique ou le



ministère de la Statistique responsable serait utile pour assumer des fonctions solides de suivi et d'évaluation et/ou si un objectif connu est destiné à renforcer les capacités à plus long terme en matière de données sur la migration. De même, le ministère de la Planification du développement responsable serait utile si les pays souhaitent se focaliser principalement sur l'intégration de la migration dans l'ensemble des activités de planification du développement dans divers secteurs. Les pays pourraient également décider que deux ministères assument la direction ensemble. Ceci pourrait renforcer le processus en approfondissant l'expertise dans certaines activités et en augmentant la cohérence horizontale. Par exemple, le ministère de la Migration et le bureau national de la statistique pourraient choisir d'assurer une gestion conjointe, en délimitant clairement leurs rôles et leurs responsabilités respectifs pour chaque activité, où le ministère de la Migration mène l'établissement des priorités et le processus d'élaboration des interventions, et le bureau national de la statistique dirige les activités de suivi et d'évaluation. Au niveau local, il pourrait s'agir de l'administration gouvernementale locale ou d'un organe responsable dans le domaine concerné. La décision d'attribution de la responsabilité de la direction au niveau local dépend du contexte, y compris des capacités institutionnelles et des objectifs du processus de mise en œuvre des ODD. Que cette approche soit adoptée au niveau local ou national, l'organe directeur doit assurer un engagement horizontal avec les autres ministères, agences et administrations gouvernementales tout au long du processus, tant pour augmenter la cohérence que pour aider à renforcer la sensibilisation, l'engagement et l'adhésion politique.

Une institution, un conseil ou un groupe de travail coordinateur/riche dirige le processus.

Cet organe spécialisé pourrait coordonner les activités entre les acteurs gouvernementaux concernés et être créé aux niveaux local et national⁶. S'il est créé au niveau national, cet organe doit comprendre plusieurs agences. Outre la coordination, cet organe pourrait également exercer un pouvoir de décision.

Une organisation externe dirige le processus par le biais d'activités de facilitation et de coordination.

Une ou plusieurs organisations, telles que l'Organisation internationale pour les migrations ou le Programme des Nations Unies pour le développement, pourrai(en)t faciliter le processus de mise en œuvre pour le compte des acteurs gouvernementaux locaux ou nationaux. Les acteurs pourraient également choisir l'une des structures ci-dessus et consulter régulièrement une organisation externe qui propose des orientations techniques continues.

Une fois que l'institution ou l'organe est sélectionné(e) pour diriger le processus, des termes de référence doivent être rédigés pour formaliser sa composition, son mandat, sa fonction et d'autres détails divers.



ÉTUDE DE CAS : GHANA

Des **termes de référence** ont été créés par l'organe spécialisé sur les ODD liés à la migration au Ghana et ont été intégrés dans l'étude de cas.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132

Des efforts continus doivent être déployés pour maintenir une harmonisation avec les autres processus de mise en œuvre des ODD dans la localité ou le pays, même si l'intégration formelle est insuffisante. Pour assurer une cohérence, les organes de mise en œuvre doivent établir des mécanismes de coordination régulière avec les points focaux impliqués dans les autres processus et déterminer comment coordonner les activités à chacune des étapes et des activités. Certaines méthodes d'harmonisation des efforts pourraient impliquer la garantie qu'il est possible de relier explicitement les activités aux objectifs de développement national ou local et, autant que possible, une harmonisation directe de certaines étapes, par exemple, en synchronisant les cycles et les plateformes de rapports. Selon le cas, les acteurs doivent également promouvoir l'intégration de la migration dans les cycles futurs du développement local ou national ou dans le processus de planification des ODD.



ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE

Structures dirigées par le service national de la statistique

Le service national de la statistique a adopté une approche multipartite aux activités et y a intégré un grand nombre de ministères et d'acteurs de la société civile.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125



ÉTUDE DE CAS : GHANA

Structures dirigées par le groupe de travail technique interagences

Le groupe de travail a facilité un mécanisme régulier afin que les points focaux désignés des différents ministères se réunissent. Il s'est également appuyé sur des processus de gouvernance et des groupes de travail précédemment mis en place pour d'autres activités liées à la migration, tels que l'élaboration du profil migratoire au niveau national au Ghana.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132



ÉTUDE DE CAS : ÉTHIOPIE

Structures dirigées par une force spéciale sur la migration et les ODD

La force spéciale a été choisie, car elle s'appuyait sur les structures de gouvernance existantes de la migration : la force spéciale interministérielle active de l'Éthiopie sur la traite des personnes. Bien qu'en juin 2018, la finalisation de ces structures était encore en cours, les discussions se sont focalisées sur la manière d'adapter la force spéciale, d'étendre ses attributions et de couvrir un vaste éventail de thèmes sur la migration et le développement afin qu'elle puisse diriger le processus de la migration dans le cadre des ODD. Ce processus a été facilité en menant des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de migration et des ODD auprès des membres de la force spéciale.

 Voir l'étude de cas complète → p. 140



3 Sensibilisation

Les aspects de la sensibilisation concernant la manière dont la migration se reflète dans le Programme 2030 et des impacts mutuels entre la migration et le développement sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre. Étant donné que l'intégration de la migration dans le programme de développement durable est un nouveau précédent, il est particulièrement important d'approfondir la compréhension des liens entre la migration et le développement afin de pouvoir les apprécier lors des débats publics et politiques. Les activités de sensibilisation offrent la possibilité unique de lancer un engagement multipartite dans le cadre des Objectifs de développement durable. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite une collaboration étendue et un dialogue inclusif, et pourrait impliquer de nouveaux partenariats entre les acteurs gouvernementaux, y compris les responsables politiques de différents secteurs qui pourraient habituellement ne pas être impliqués dans la migration, et des partenariats avec la société civile, le secteur privé, le monde académique et le public.

Les activités de sensibilisation impliquent un engagement horizontal et vertical avec différents niveaux et secteurs du gouvernement, de la société civile, du monde académique et d'autres, ainsi que le partage d'informations en fonction des rôles et des responsabilités des parties prenantes. Il pourrait s'agir de la conduite des activités initiales au début de la mise en œuvre des ODD, ainsi que d'activités menées tout au long du processus, par exemple, la sensibilisation pourrait s'inscrire dans le cadre du renforcement des capacités lors de la mise en œuvre. Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de mener certaines activités de sensibilisation auprès de parties prenantes spécifiques, même avant la détermination des structures institutionnelles. Une intégration pourrait être assurée avec d'autres activités de sensibilisation du public aux ODD à l'échelle locale, régionale ou nationale.

L'objectif de la sensibilisation est d'améliorer la compréhension du public et des praticiens et de promouvoir une appropriation étendue du Programme 2030 relativement à la migration.

Sensibilisation auprès des praticiens

L'objectif de la sensibilisation auprès des praticiens consiste à informer les responsables politiques des implications de la migration dans le Programme 2030. Les organes de mise en œuvre doivent déterminer leur principal public cible. Étant donné que les parties prenantes auront différents niveaux de compréhension et d'expérience de la migration et du développement, les organes de mise en œuvre doivent décider des activités qui seront les mieux adaptées à chaque contexte et élaborer une séquence appropriée. Si ce processus est mené dans le cadre d'activités globales de mise en œuvre des ODD, les initiatives de sensibilisation doivent comprendre les parties prenantes de l'organe qui dirige le processus. Certaines activités de sensibilisation doivent également cibler les responsables politiques en dehors des domaines de traditionnels de la migration qui travaillent dans d'autres secteurs du développement, l'objectif étant de leur présenter les liens entre la migration et leur secteur spécifique et la logique de l'intégration de la migration et le processus pour y parvenir. S'il n'est pas déjà engagé dans le processus, le bureau national de la statistique doit également y être intégré, car il est responsable du suivi des ODD et de l'établissement de rapports associés.

Il est essentiel pour le renforcement de l'engagement politique que les praticiens comprennent clairement les liens entre la migration et les ODD. Les activités destinées aux praticiens doivent comprendre une composante solide de partage des connaissances concernant les bonnes pratiques et les enseignements tirés d'autres projets liés à la migration et au développement.

Sensibilisation auprès du public

L'objectif de la sensibilisation du public est de présenter la migration dans le cadre des ODD et de renforcer la compréhension générale des liens entre la migration et le développement et de leur importance. Les acteurs doivent élaborer des stratégies adaptées à leur contexte et leur public, qui ciblent des publics spécifiques et font appel aux plateformes de communications et médiatiques correspondantes, selon les besoins. Les médias locaux et nationaux doivent être impliqués dans ces efforts, et des formations pourraient leur être dispensées pour aider à promouvoir une couverture médiatique éclairée de la migration dans le cadre des ODD, ce qui leur permettrait ensuite de soutenir les efforts de sensibilisation du public et d'y contribuer. Le gouvernement national pourrait bénéficier d'une couverture de communications plus étendue ainsi que d'un meilleur accès aux agences médiatiques traditionnelles et à davantage de ressources. Les gouvernements locaux pourraient être bien placés pour sensibiliser le public sur la pertinence de la migration et des ODD pour les communautés locales, et ils peuvent encourager l'implication de la société civile et d'organisations communautaires.

Les activités de sensibilisation du public doivent être inclusives et garantir la prise en compte des perspectives et de la participation de personnes de toutes cultures et origines, et quel que soit leur sexe, dont les femmes, les jeunes, les réfugiés et les minorités. Des approches de communications personnalisées pourraient être nécessaires pour s'assurer que les messages pertinents atteignent des groupes spécifiques. Par exemple, il faut déployer des efforts visant à intégrer la diaspora dans les activités de sensibilisation et, par conséquent, la planification des communications doit s'attacher à identifier et à atteindre de manière efficace les communautés qui résident dans d'autres pays.

Exemples d'activités de sensibilisation

Réunions d'information et sessions

Organisation de réunions d'information thématiques sur la migration et le Programme 2030, notamment avec des représentants de divers ministères à différents niveaux, de la société civile et du secteur privé. Ces réunions peuvent être individuelles ou en groupe. Par exemple :

- Tenue de séances techniques spécifiques pour différents secteurs de gouvernance et du développement. Ces séances pourraient consister à examiner l'impact de la migration sur les résultats dans ce secteur et vice versa, en vue de contribuer à élaborer, établir et mettre en œuvre des politiques sectorielles sensibles à la migration qui soutiennent l'accomplissement d'autres objectifs de développement et de politiques sectorielles.
- Tenue de séances d'informations avec des points focaux ou des champions des ODD pour sensibiliser le public et approfondir la compréhension des aspects du Programme 2030 touchant à la migration.
- Engagement auprès de différents organismes des Nations Unies dans ce domaine en vue de déterminer comment il est possible d'incorporer la migration dans leurs activités. Ceci pourrait impliquer l'intégration de séances de formation spécialisées sur la migration et le développement dans leurs activités de renforcement des capacités.
- Tenue de sessions annuelles ou semestrielles sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans le cadre des projets liés à la migration et au développement dans un éventail de localités et de pays.



Éléments imprimés et électroniques

Diffusion aux publics concernés d'éléments thématiques imprimés et électroniques sur la migration et le Programme 2030 ainsi que sur le contexte de la migration au niveau local, régional ou national.

Médias traditionnels

Sensibilisation du public à l'aide des médias traditionnels, en présentant les efforts déployés dans la mise en œuvre des ODD par le biais d'articles et de conférences de presse.

Médias sociaux

Communication directe au public d'informations sur la migration et les ODD à l'aide des plateformes de médias sociaux telles que Twitter ou Facebook.

Organisations de la société civile

Collaboration avec les organisations pertinentes de la société civile en vue de mettre à profit leurs capacités de sensibilisation pour contribuer à diffuser des communications, notamment avec les organisations qui se consacrent à la migration, y compris les organisations de la diaspora.

Formations des médias

Mise à profit de la culture pour partager des informations et sensibiliser le public par le biais d'activités telles des salons, des concerts, des promenades en vélo ou des programmes radiophoniques, en veillant à intégrer des activités populaires auprès de certains groupes de migrants et de la diaspora, menées dans les langues locales, selon les besoins.

Événements culturels

Utilisation de l'éducation informelle pour atteindre les jeunes, par le biais de groupes ou de conférences de jeunes.

Éducation informelle

Conduite de formations des médias visant à présenter aux journalistes et à d'autres acteurs médiatiques la migration dans le cadre des ODD et à les sensibiliser sur l'importance des liens spécifiques entre la migration et le développement.

ÉTUDE DE CAS : ÉTHIOPIE

Séances de formation

Pour démarrer le projet, une formation conjointe de sensibilisation et de renforcement des capacités a été dispensée aux parties prenantes gouvernementales de différents ministères, en collaboration étroite avec le Secrétariat de l'équipe spéciale nationale de lutte contre le trafic illicite et la traite des personnes sous les auspices du bureau du Procureur général. Les objectifs de la formation étaient de présenter la migration dans le cadre des ODD aux parties prenantes, de les sensibiliser au concept de l'intégration de la migration et de renforcer leurs capacités afin d'élaborer des solutions concrètes pour y parvenir.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132

ÉTUDE DE CAS : GHANA

Atelier de renforcement des capacités

Lors d'un atelier de deux jours, une série de présentations et d'exercices en groupe a été organisée sur divers sujets thématiques, afin de fournir des orientations opérationnelles aux participants. Cet atelier présentait les concepts de la migration et du développement et examinait les liens entre la migration et certains secteurs tels que ceux de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des droits au travail et de l'agriculture. L'atelier comprenait également l'implication de parties prenantes nationales.

 Voir l'étude de cas complète → p. 140



Migration

Initiative conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD) des Nations Unies et de la Commission européenne

n.d. Chapitre 7: Engagement des parties prenantes dans la migration et le développement.
«Migration et développement: une approche issue de la base». ICMD, Bruxelles.

Ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement économiques (GIZ)

2012 «Migration and Development at the Local Level: An excerpt from the best practice guidelines». *Dialog Global*, N° 22.

2012 «MITOS Introduction and Background». GIZ, Bonn, Allemagne.

Foresti, Marta et Jessica Hagen-Zanker

2017 «Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development». Série de publications de l'Institut de développement d'Outre-mer (ODI). Disponible (en anglais) sur le site: www.odi.org/projects/2849-migration-and-2030-agenda-sustainable-development.

GMG

2010 «Raising Awareness» (Sensibilisation). Dans «Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners» (L'intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG, n.p.

2017 Note d'orientation sur la manière d'intégrer la mobilité des personnes dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). GMG/OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2013 «Migration and the United Nations Post-2015 Development Agenda» (La migration et le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015). OIM, Genève.

2017 «Global Compact Thematic Papers» (Documents thématiques du Pacte mondial). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: www.iom.int/iom-thematic-papers.

2017 «Dialogue international sur la migration N° 26: suivi et examen de la migration dans les Objectifs de développement durable». OIM, Genève.

Migration for Development (M4D)

n.d. Échanges de connaissances et discussions en ligne et autres éléments de la Communauté M4D. Disponible sur le site <http://www.migration4development.org/fr/M4D/community>.

Généralités

Institut international du développement durable (IISD)

n.d. SDG Knowledge Hub (Centre de connaissances sur les ODD) (site Internet). Disponible (en anglais) sur le site : <http://sdg.iisd.org>.

Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

n.d. Familiarisation avec les ODD. Dans « *Getting Started with the Sustainable Development Goals: A guide for stakeholders* » (Démarrage avec les Objectifs de développement durable : un guide à l'attention des parties prenantes). Disponible (en anglais) sur le site : <https://sdg.guide>.

Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)

n.d. « Objectifs de développement durable : ce que les gouvernements locaux doivent savoir » (site Internet). Disponible sur le site : www.sdgs.uclg.org.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2017 « *Institutional and Coordination Mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation* » (Mécanismes institutionnels et de coordination : note d'orientation sur la facilitation de l'intégration et de la cohérence pour la mise en œuvre des ODD). PNUD, Genève.

2017 « Awareness Raising: Getting to Know the SDGs at Subnational Level » (Sensibilisation : familiarisation avec les ODD au niveau infranational). Dans « *Roadmap for Localizing the SDGs* » (Feuille de route pour décentraliser les ODD). PNUD, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : www.uclg.org/sites/default/files/roadmap_for_localizing_the_sdgs_0.pdf

n.d. « Sensibilisation. Décentralisation des ODD » (site Internet). Disponible sur le site : <http://www.localizingthesdgs.org/library/tools/raising-awareness>.

n.d. Project Everyone (site Internet). Disponible (en anglais) sur le site : www.project-everyone.org.

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

2012 « L'Agenda pour le développement après 2015 : un guide pour le dialogue dans les pays ». GNUD, New York. Disponible sur le site : <http://docplayer.fr/32505934-L-agenda-pour-le-developpement-apres-2015-un-guide-pour-le-dialogue-dans-les-pays.html>.

2014 Partenariats avec la société civile et engagement du secteur privé. Dans « *Delivering the Post-2015 Development Agenda: Opportunities at the National and Local Levels* » (Exécution du Programme de développement pour l'après-2015 : possibilités aux niveaux national et local). PNUD, New York. Disponible (en anglais) sur le site : https://undg.org/wp-content/uploads/2016/12/Delivering-the-Post-2015-Development-Agenda_Report_web.pdf.

2015 Section B1 : Sensibilisation. « *Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies* ». GNUD, New York.



Cette étape consiste à sélectionner des cibles d'ODD à aborder dans un contexte spécifique de la migration ainsi qu'à adapter la formulation globale des cibles afin qu'elles correspondent mieux au contexte.



Les parties prenantes doivent être engagées dans cette étape par le biais d'une consultation active.



Un vaste éventail de cibles des Objectifs de développement durable (ODD) sont liées à la migration et couvrent un grand nombre de sujets divers dans l'ensemble des secteurs. Il n'est pas possible d'aborder toutes ces cibles en même temps, et toutes ne sont pas nécessairement pertinentes. Chaque région locale ou pays présente un contexte spécifique de la migration, dans lequel certaines cibles sont plus importantes que d'autres. Par conséquent, l'objectif est d'établir la priorité des cibles des ODD qui portent sur des sujets et objectifs clés pertinents dans le cadre de la migration et du développement, en vue de faciliter la réalisation de progrès dans les questions les plus importantes pour une région locale ou un pays donné(e).

Il est possible d'entreprendre cette étape en organisant des consultations multipartites. Celles-ci permettront d'identifier et d'évaluer les objectifs en matière de migration et de développement dans le contexte du Programme 2030 afin d'établir la priorité des cibles des ODD et, dans certains cas, de les adapter.

1 Hiérarchiser les ODD prioritaires et leurs cibles

Les organes de mise en œuvre doivent décider d'un certain nombre de cibles à traiter. Un nombre réaliste de cibles doit être sélectionné, en fonction des capacités et des ressources des acteurs et de l'étendue globale de l'activité liée aux ODD. Des consultations peuvent être menées aux fins suivantes :

- Évaluer la situation de la migration dans la région ou le pays relativement à le Programme 2030
- Choisir une sélection de cibles d'ODD à traiter concernant la migration.

Les organes de mise en œuvre doivent déterminer comment optimiser l'efficacité de la structuration des consultations. Les organes de mise en œuvre peuvent décider d'organiser une ou plusieurs consultations, selon le contexte et les besoins. Par exemple, des consultations individuelles pourraient être menées dans différentes régions d'un pays. Si plusieurs consultations sont tenues, il faut veiller à synthétiser les discussions et les produits de manière inclusive.

Pour mener à bien la définition des priorités, il est essentiel de tenir compte des avis des différents groupes de parties prenantes. Ceci permettra d'obtenir des résultats plus complets et plus solides en matière de définition des priorités et contribuera à renforcer l'appropriation globale du processus de mise en œuvre des ODD dans son ensemble. Les consultations doivent être verticalement et horizontalement in-

clusives, en impliquant différents ministères et niveaux du gouvernement, et doivent veiller à intégrer les acteurs qui participent aux plans de développement existants à l'échelle locale ou nationale. Les représentants de l'agence de statistique compétente doivent être intégrés afin qu'ils puissent soumettre des commentaires sur les possibilités de suivi de certains sujets. Les séances doivent également impliquer des acteurs non étatiques, y compris les organisations de la société civile telles que les groupes de migrants. S'il n'est pas possible de les impliquer tous directement dans les séances de consultation, la contribution de parties prenantes sélectionnées pourrait être sollicitée dans le cadre d'entretiens ou de déclarations écrites.

Les consultations doivent aborder les objectifs en matière de migration et de développement pour la région ou le pays et établir les cibles prioritaires en fonction de ces objectifs.

ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE



Le service statistique arménien de la République d'Arménie a organisé un atelier en novembre 2016 afin de déterminer les cibles des ODD à traiter en priorité. Cette sélection a été effectuée lors de discussions avec des participants du gouvernement, de la société civile, du monde académique et d'autres. Les parties prenantes ont mené un examen critique des cibles des ODD relativement aux questions relevant de la migration et du développement en Arménie. Une liste des cibles prioritaires a été dressée.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125

Outils de définition des priorités

Divers outils sont disponibles pour soutenir le processus de définition des priorités. Étant donné que, souvent, des outils individuels ne fournissent pas d'orientations complètes, il est préférable d'utiliser plusieurs outils simultanément.

- **Outil: Le Guide de discussion sur la définition des priorités** peut être utilisé pour contribuer à orienter les discussions lors des consultations.
- **Outil: Les principes de définition des priorités** peuvent être utilisés pour assurer une réflexion stratégique lors du choix de cibles.
- La **corrélation complète entre les cibles des ODD et la migration** présente une liste de chaque objectif et cible et leur pertinence relativement à la migration. Les acteurs pourraient utiliser cette liste pour définir directement les priorités dans les cibles et/ou pour choisir des cibles en fonction de leur pertinence.
- La **Section 1** de ce guide présente les liens directs et indirects entre les ODD et leurs cibles et la migration, organisés par thème.
- **Divers outils des Nations Unies**, y compris ceux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui figurent dans cette section, l'évaluation rapide intégrée du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2017, ERI, p. 86) et l'outil «SDG Accelerator and Bottleneck Assessment» (ABA - évaluation des accélérateurs et des goulets d'étranglement dans le cadre des ODD), qui tous peuvent aider à déterminer les domaines de la migration et du développement sur lesquels se focaliser.



OUTILS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Cadre de gouvernance des migrations : Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM pour évaluer les aspects de la migration à traiter en priorité (OIM, 2015). Étant donné que le Cadre de gouvernance des migrations couvre des éléments essentiels de la gestion de la migration, les gouvernements peuvent l'utiliser pour identifier les domaines nécessitant une amélioration et en dresser la priorité. Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le Cadre de gouvernance des migrations pour conceptualiser les domaines prioritaires et/ou, si la cible 10.7 fait partie des priorités, il est possible d'utiliser le Cadre pour examiner les éléments de cette cible qui sont les plus importants à l'échelle locale ou nationale.

IGM : Si une évaluation a été menée à l'aide des indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) de l'OIM, ceux-ci peuvent également être utilisés comme un outil de diagnostic dans le choix des cibles. Élaborés avec l'Economist Intelligence Unit, les IGM constituent un outil permettant aux pays d'évaluer leur gouvernance des migrations relativement à la cible 10.7, de mener un suivi des progrès réalisés dans l'adoption de « politiques migratoires bien gérées » et d'approfondir le dialogue sur la gouvernance des migrations. Les IGM prévoient plus de 90 questions qualitatives visant à mesurer les performances des gouvernements dans six domaines :

- Respect des normes internationales et des droits des migrants, une approche pangouvernementale aux politiques sur la migration
- Engagement avec les partenaires pour résoudre les problèmes de la migration
- Promotion du bien-être socioéconomique des migrants et de la société
- Mesures efficaces sur les dimensions de mobilité des crises
- Garantie que la migration se déroule en toute sécurité, de manière ordonnée et dans la dignité

Cet outil sert de cadre de comparaison des politiques afin d'aider les gouvernements à évaluer leur politique migratoire et à établir des priorités. Le cadre repose sur les invariants politiques, offrant des informations sur les leviers politiques que les pays peuvent utiliser pour renforcer la gouvernance des migrations (il convient de noter qu'il ne vise pas à mesurer les résultats liés aux politiques sur la migration et aux institutions travaillant dans ce domaine). Le cadre peut aider les pays à mener une évaluation complète de leur gouvernance des migrations et à identifier les domaines qui pourraient éventuellement être améliorés. Les IGM ont été appliqués dans près de 40 pays et le seront également dans d'autres par la suite.

Le Cadre de gouvernance des migrations et les IGM sont particulièrement pertinents pour les organes de mise en œuvre au niveau national. Lorsqu'il existe un profil migratoire récent dans un pays, le Cadre peut également orienter la discussion sur l'établissement des cibles prioritaires. Les sections des profils migratoires qui examinent l'impact de la migration dans le pays sur certains domaines du développement tels que la santé et l'environnement peuvent être très utiles pour identifier les domaines prioritaires.

COCM : Pour les organes de mise en œuvre travaillant dans le cadre de crises migratoires, le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire (COCM) peut être utile⁷. Les crises migratoires dans ce contexte comprennent toute catastrophe ou situation d'urgence, pourraient être soudaines ou démarrer lentement, découler de causes naturelles ou générées par l'homme et survenir à l'intérieur du pays ou au-delà de ses frontières. Ce cadre d'analyse et de planification est utilisé en soutien aux gouvernements afin qu'ils puissent mieux se préparer aux crises migratoires, y intervenir et s'en relever, et contribue aux objectifs de bonne gouvernance des migrations prévues dans le Cadre de gouvernance des migrations. Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le COCM pour les aider à élaborer des interventions dans le cadre de la cible 10.7 et d'autres cibles d'ODD s'ils souhaitent examiner les dimensions de mobilité d'une crise.

Perspective axée sur les objectifs ou thématique

Les organes de mise en œuvre pourraient envisager de considérer leurs priorités en adoptant une perspective axée sur les objectifs ou thématique. Une perspective axée sur les objectifs consiste à sélectionner des Objectifs de développement durable pertinents et à choisir directement leurs cibles, et une perspective thématique implique l'examen préalable de différents sujets liés à la migration, puis la détermination des cibles pertinentes. Par exemple, si le champ d'application d'un projet indépendant est axé sur un aspect spécifique tel que les enfants migrants, il est possible de démarrer en se focalisant sur ce sujet, puis d'identifier les cibles pertinentes dans le cadre d'objectifs divers (perspective thématique). Si un programme d'intégration plus étendu est mené relativement à l'objectif 3 concernant la bonne santé et le bien-être, certaines cibles de cet objectif pourraient être identifiées, par exemple, la cible 3.8 sur la couverture de santé universelle (perspective axée sur les objectifs). Comme l'indique la Section 1, il est important de savoir que les objectifs et les cibles se recoupent souvent. Étant donné que les acteurs peuvent choisir l'une ou l'autre approche ou les combiner en fonction de leur contexte et de l'intérêt qu'ils portent à la migration et au développement, il est recommandé que les acteurs mènent un contrôle croisé avec les autres objectifs pour déterminer les cibles pertinentes.

Coordination, examen et approbation

Si ce processus se déroule indépendamment d'autres processus de mise en œuvre des ODD, les organes de mise en œuvre doivent assurer une coordination avec ces autres processus pour garantir une cohérence, tant dans les modalités de sélection des cibles que dans les cibles qui sont effectivement choisies. La liste des cibles prioritaires liées à la migration doit être examinée avec d'autres organes de mise en œuvre afin d'assurer une cohérence avec leurs objectifs en matière d'ODD et avec leurs domaines d'intérêt. Il faut également veiller à assurer une coordination avec tous les processus de mise en œuvre des ODD spécifiques à certains secteurs, par exemple, au sein du ministère de la Santé ou de l'Éducation.

Quelle que soit l'approche adoptée, la liste finale de cibles prioritaires doit être approuvée par tous les acteurs impliqués. Les organes de mise en œuvre pourraient synthétiser les discussions tenues lors des consultations ou les réponses écrites pour dresser une liste des cibles prioritaires proposées, et celles-ci pourraient ensuite être soumises à l'approbation finale de toutes les parties prenantes concernées. Alternativement, cette approbation pourrait se dérouler dans le cadre d'un atelier de validation. Suite à l'approbation de tous les acteurs impliqués, une liste des cibles prioritaires finales et de l'ensemble des produits et des discussions doit être synthétisée sous forme de document et rendue publique.



2 Adapter les cibles des ODD

Les organes de mise en œuvre pourraient décider d'adapter les cibles prioritaires. Cela consiste à élaborer des formulations locales ou nationales des cibles pour qu'elles soient mieux adaptées au contexte. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une étape obligatoire, car les objectifs spécifiques que les organes de mise en œuvre se sont fixés dans le cadre des cibles peuvent se refléter dans les indicateurs (voir la section « Suivi et établissement de rapports »).

L'adaptation des cibles pourrait être menée dans les circonstances suivantes :

- Une cible reflète un sujet sur la migration et le développement qui est important pour une région ou un pays, mais dont l'objectif n'est pas directement applicable. Par exemple, certains pays pourraient déjà prévoir des coûts de transferts d'envois de fonds de moins de 3%, atteignant ainsi la cible 10.C, mais toujours souhaiter se focaliser sur un aspect différent des envois de fonds tel que l'augmentation de leur utilisation en faveur du développement. Par conséquent, l'organe de mise en œuvre pourrait choisir la cible 10.C et l'adapter de façon à refléter cet objectif.
- Une cible reflète un objectif global, et le gouvernement a un objectif plus spécifique. Par exemple, les organes de mise en œuvre pourraient accorder la priorité à la cible 10.7 et l'adapter pour refléter certains aspects prioritaires de la gouvernance des migrations tels que le renforcement des processus de traitement des demandeurs d'asile ou l'amélioration de l'intégration. Les organes de mise en œuvre pourraient également accorder la priorité à la cible 8.7 ou 16.2 concernant la traite des personnes et adapter de manière à souligner un type pertinent de traite des personnes tels que le trafic illicite de la main-d'œuvre dans un secteur particulier.
- L'organe de mise en œuvre souhaite ajouter des cibles intermédiaires pour réaliser des progrès incrémentiels dans certains domaines avant 2030. Cet exercice pourrait mieux convenir dans le cas de cibles quantitatives. Par exemple, un organe de mise en œuvre accorde la priorité à la cible 10.C et crée des cibles intermédiaires reflétant les objectifs de réduction des coûts des envois de fonds à 9% d'ici 2020, à 6% d'ici 2025 et à 3% d'ici 2030.

Les organes de mise en œuvre pourraient décider de n'adapter qu'une partie de leurs cibles prioritaires et des conserver les autres telles quelles. Lorsque des cibles sont adaptées, elles doivent refléter les changements nécessaires tout en restant aussi proches que possible de la formulation globale. Toute adaptation apportée à des cibles doit être faite dans le cadre des mêmes processus multipartites que la définition des priorités, et les versions finales des cibles doivent être soumises au même processus d'examen et d'approbation.



Première partie: Discussion sur le contexte de la migration

Discuter des sujets liés à la migration et au développement qui sont les plus importants dans le contexte local/national.

Les questions à aborder pourraient comprendre les suivantes:

- Quels sont les principaux problèmes en matière de migration et de développement qu'il faut résoudre à l'échelle locale/nationale, et pourquoi? Quel est le lien entre ces problèmes et les questions touchant à la migration et au développement au niveau local/national (ou autre)?
- Quelles sont les principales difficultés qui se posent dans le cadre de la migration et du développement à l'échelle locale/nationale?
- Quelles sont les principales possibilités qu'offrent la migration et le développement à l'échelle locale/nationale?
- Quels sont les problèmes qui pourraient émerger dans le cadre de la migration et du développement d'ici 2030 à l'échelle locale/nationale? Quels sont les principaux problèmes qui pourraient survenir au cours des cinq prochaines années? Qu'en est-il des cinq années après cette période? Quel est le lien entre ces problèmes et les questions touchant à la migration et au développement au niveau local/national (ou autre)?

Deuxième partie: Discussion sur la définition des priorités

Discuter du nombre convenu de cibles des ODD à traiter en priorité, en fonction de la discussion précédente. Les participants aux consultations peuvent discuter et sélectionner des cibles parmi toutes celles qui sont possibles. Cette approche pourrait être adoptée si plusieurs sessions sont prévues, car il pourrait être difficile d'établir des priorités en une seule session. Compte tenu du vaste éventail d'objectifs et de cibles liés à la migration, pour intégrer le processus, une liste courte des cibles à aborder lors des sessions, présélectionnées par l'organe de mise en œuvre, pourrait être remise aux participants. Alternativement, les organes de mise en œuvre pourraient demander aux participants de fournir des commentaires écrits sur les cibles proposées avant les sessions pour en discuter. Ceci pourrait être utile dans le cadre de l'engagement auprès des organisations de la société civile, où il pourrait être demandé à chaque organisation de soumettre un commentaire écrit sur les cibles qui, selon elle, sont les plus importantes. Les questions à aborder pour chaque cible pourraient comprendre les suivantes:

- Pourquoi cet aspect doit-il être une priorité?
- Comment cela s'applique-t-il aux questions locales/nationales liées à la migration et au développement?
- Quelles sont les questions secondaires sur la migration et le développement méritant une attention à l'échelle locale/nationale qui en découlent?
- Si la 10.7 est envisagée, quels aspects sont les plus importants à traiter à l'échelle locale/nationale?
 - Capacités institutionnelles
 - Droits des migrants
 - Migration sûre et ordonnée
 - Gestion de la migration de travail
 - Coopération régionale et internationale et autres partenariats
- Comment les questions liées à la migration et au développement dans le cadre de cette cible pourraient-elles évoluer avant 2030 à l'échelle locale/nationale?
- Quelles sont les principales difficultés qui se posent pour les traiter à l'échelle locale/nationale?
- Quelles ressources supplémentaires sont nécessaires pour les traiter à l'échelle locale/nationale?
- Quel est le lien entre cette cible et les plans de développement pertinents locaux/nationaux et d'autres?
- Existe-t-il des questions concernant la migration et le développement à l'échelle locale ou nationale qu'il faut traiter et qui ne sont pas reflétées dans les cibles choisies? Comment pourrait-on les intégrer?





Applicabilité

Identification des cibles d'ODD qui sont particulièrement importantes dans un contexte local ou national, en tenant compte de sa situation et de ses objectifs en matière de migration et de développement et en identifiant les questions secondaires présentant un intérêt particulier dans le cadre de ces cibles.

Liens

Établissement de liens explicites entre les cibles et les plans et stratégies pertinents à l'échelle locale et nationale, en s'assurant que les objectifs prévus dans ces cibles sont pris en compte et en les cartographiant, dans la mesure du possible. Ceci comprend également l'établissement de liens avec les cadres pertinents des Nations Unies qui correspondent déjà aux priorités nationales, tels que les Plans-Cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est essentiel de relier l'exercice de définition des priorités aux plans de développement pertinents, car cela peut contribuer à étendre l'adhésion des parties prenantes, à renforcer les résultats des objectifs de développement aux niveaux local/national et, de manière générale, à instaurer une cohérence politique. Il faut également tenir compte des liens avec les actions pertinentes dans le Pacte mondial pour les migrations qui seront menées en priorité.

Impact

Reconnaître lorsque l'accomplissement de progrès dans un aspect spécifique de la migration et du développement pose un enjeu considérable et nécessaire pour le pays au niveau local ou national et les aspects dans lesquels l'impact serait le plus important. Il est nécessaire d'examiner les synergies potentielles et les compromis entre les cibles sélectionnées et d'autres, qu'elles soient liées à la migration ou non. Comme indiqué ci-dessus, l'intégration de la migration dans la mise en œuvre de certaines cibles peut avoir des retombées positives dans d'autres domaines; ces retombées et tout compromis potentiel doivent être identifiés et pris en compte.

Considérations pour l'avenir

Adopter une perspective avant-gardiste pour examiner les besoins et les cas de figure possibles de la région ou du pays en matière de migration et de développement d'ici 2030 et pour y répondre. Cette perspective permet d'assurer l'identification des objectifs émergents possibles et l'établissement de leur niveau de priorité.

Reconnaissance des contraintes

Identifier et examiner toutes les difficultés ou les limitations susceptibles de compromettre la réussite des interventions et mener un examen des capacités réellement disponibles pour atteindre les cibles.



Migration

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2015 Cadre de gouvernance des migrations. OIM, Genève.
- n.d. Indicateurs de gouvernance des migrations. Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM. OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: <http://gmdac.iom.int/migration-governance-indicators>.
- n.d. «Migration & 2030 Agenda: Armenia Project Report» (La migration et le Programme 2030: rapport du projet de l'Arménie). Document interne, OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations et Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

- n.d. Registre des profils migratoires. Disponible (en anglais) sur le site: www.gfmd.org/pfp/policy-tools/migration-profiles/repository.

Groupe mondial sur la migration (GMG)

- 2010 Analyse et évaluation de la situation, et méthode d'identification des objectifs et des priorités stratégiques. Dans «*Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners*» (L'intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG, n.p.

Généralités

Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

- 2017 «*SDG Index and Dashboards 2017 Report*» (Rapport 2017 sur les indices et les tableaux de bord des ODD) SDSN, n.p. Disponible (en anglais) sur le site: www.sdgindex.org.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2016 Conduite d'une évaluation des besoins pour définir les priorités et décentraliser les ODD. Dans «*Feuille de route pour décentraliser les ODD: mise en œuvre et suivi au niveau infranationale*». PNUD, New York.
- 2017 «*Rapid Integrated Assessment (RIA) Tool to facilitate mainstreaming of SDGs into national and local plans*» (Outil d'évaluation rapide intégrée (ERI) pour faciliter l'intégration des ODD dans les plans nationaux et locaux). PNUD, New York.
- 2017 «*SDG Accelerator and Bottleneck Assessment*» (Évaluation des accélérateurs et des goulets d'étranglement dans le cadre des ODD). PNUD, New York.
- 2017 Section B3: Adaptation des ODD aux contextes nationaux, infranationaux et locaux. Dans «*Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030: note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies*». GNUD, New York.



Cette étape implique la traduction des priorités de la migration et du développement en interventions concrètes.



Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape, dans les conditions suivantes :

- Participation active aux consultations et à la planification
- Rôle de mise en œuvre dans les interventions, selon les besoins
- Mobilisation de ressources

L'étape de mise en œuvre est importante, car elle permet d'élaborer et de mettre en œuvre des activités concrètes pour contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de migration et de développement dans le cadre des Objectifs de développement durable, avec pour objectif global d'améliorer la gouvernance des migrations et, en fin de compte, de contribuer au développement durable. Il est préférable de mener cet exercice dans le cadre des efforts globaux de mise en œuvre des ODD et/ou de planification du développement. Dans ces cas, les mesures prises pour choisir, élaborer et mettre en œuvre les interventions relativement à la migration pourraient suivre celles des autres efforts, et cette section pourrait être utilisée afin d'obtenir des orientations complémentaires.

Les acteurs doivent s'engager auprès de toutes les parties prenantes concernées, y compris, autant que possible, les organisations de la société civile et les migrants, en vue de finaliser l'élaboration et la mise en œuvre des interventions. En outre, les acteurs doivent garder à l'esprit que, dans de nombreux cas, par exemple, lors d'exercices d'intégration de la migration dans l'ensemble des ministères, un soutien politique solide sera nécessaire pour faire avancer le processus de mise en œuvre. La transparence et des consultations étendues, ainsi que la poursuite d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de partage des connaissances, pourraient contribuer à y parvenir. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances sont des étapes clés continues qui visent à instaurer une culture inclusive et proactive d'apprentissage continu concernant la migration et les Objectifs de développement durable.

Les orientations ici s'appliquent aux responsables politiques plaçant l'accent sur la prise de mesures liées aux cibles d'ODD qui mentionnent explicitement la migration ainsi qu'aux cibles dans lesquelles la migration est un thème transversal. Pour les responsables politiques qui se focalisent sur ce dernier type de cible, visant à intégrer la migration dans différents secteurs, il serait utile de fournir des conseils complémentaires spécialisés concernant l'élaboration d'interventions dans leur domaine spécifique. Les orientations contenues dans cette section aideront les responsables politiques à mener le processus de ces interventions, c'est-à-dire à intégrer la migration dans un secteur spécifique. En ce qui concerne l'élaboration d'interventions spécifiques, les acteurs peuvent également consulter d'autres ressources telles que les « *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement* » de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le *Manuel sur l'intégration de la migration* du Groupe mondial sur la migration, qui comprend une compilation de programmes et d'activités couvrant une multitude de secteurs, ainsi que d'autres ressources mentionnées à la fin de cette section.



1 Choix de l'approche à suivre et des interventions

Les acteurs doivent déterminer les interventions qui sont les plus efficaces et les mieux adaptées au contexte de leurs cibles prioritaires. Un certain nombre d'interventions différentes pourraient être menées dans des contextes différents : à un niveau politique ou programmatique ou en combinant les deux.

Il pourrait être utile de mener un examen des structures et mécanismes existants pertinents pour commencer à formuler des idées sur les meilleures interventions possibles. Ceci implique une comparaison entre les institutions, les stratégies, les lois, les cadres politiques, les plans et les projets qui touchent à la migration et au développement et les cibles prioritaires des ODD. Cet exercice permettra de cartographier et d'examiner les synergies potentielles et les compromis entre les interventions liées à la migration, d'identifier les incohérences éventuelles, qui pourraient être horizontales (au sein des domaines politiques) ou verticales (entre les niveaux de gouvernance), et d'éviter de dupliquer les efforts.

OUTILS D'EXAMEN DES CADRES

Les IGM : Cet outil est destiné aux acteurs à l'échelle nationale. Si une évaluation des indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) a eu lieu relativement au pays, les responsables politiques peuvent utiliser cet outil pour renforcer la cohérence politique dans l'ensemble des domaines de gouvernance des migrations. Étant donné que le cadre repose sur les intrants politiques, l'évaluation peut aider les gouvernements à diagnostiquer les aspects présentant éventuellement des lacunes dans leur manière de formuler leur gouvernance nationale des migrations.

Outils d'indicateurs de cohérence : Certains outils ont été créés en prévoyant des indicateurs spécialisés en tant qu'outil de diagnostic de la cohérence politique. Par exemple, le *Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local* de l'Initiative conjointe pour la Migration et le Développement des Nations Unies peut être utilisé en tant qu'outil permettant aux gouvernements d'identifier les lacunes dans les institutions, les politiques et les interventions ou les faiblesses de leur gouvernance des migrations. Le Guide présente des indicateurs couvrant diverses questions telles que les droits des migrants, l'éducation inclusive, l'emploi inclusif et les soins de

santé inclusifs, qui se focalisent sur les processus et les structures nécessaires pour promouvoir une cohérence politique. Ces indicateurs sont assortis de questions auxquelles les praticiens peuvent répondre pour identifier toute incohérence spécifique, les aidant ainsi à élaborer des moyens pour les modifier. Cet outil est adapté à le Programme 2030 ; les indicateurs sont liés aux cibles des ODD et les organes de mise en œuvre peuvent consulter ceux sur lesquels ils souhaitent placer l'accent en fonction de leurs cibles prioritaires. Bien que l'outil soit destiné aux acteurs infranationaux, les acteurs nationaux pourraient également l'utiliser en adaptant légèrement les questions sur les indicateurs.

Évaluation rapide intégrée (ERI) du Programme des Nations Unies pour le développement : Dans le cadre d'un exercice d'intégration plus étendu, il est possible d'utiliser l'ERI pour contribuer à l'examen de l'état de préparation de la mise en œuvre des ODD dans certains domaines. De manière spécifique, l'ERI peut aider les acteurs à cartographier les cadres existants pertinents sur la migration et le développement, en vue d'identifier les lacunes que de nouvelles interventions peuvent aider à combler.



Des consultations ou des réunions peuvent être organisées pour discuter de l'ensemble des cibles choisies (et des indicateurs, s'ils ont été établis) et examiner les moyens de les faire avancer en tenant compte des politiques, des lois et d'autres cadres existants. Alternativement, des sessions pourraient être menées pour chaque cible. Ces sessions doivent comprendre tous les acteurs qui sont directement impliqués dans la formulation des indicateurs correspondant à cette cible et dans l'établissement de rapports sur ces indicateurs, ainsi que les acteurs d'autres domaines dont la participation est indirecte, tels que ceux d'autres ministères, afin d'aider à assurer une cohérence politique.

Le nombre, la nature et le format de ces sessions dépendront du contexte, y compris de facteurs tels que les délais, les ressources et les capacités. Les discussions doivent notamment viser à définir les bénéficiaires cibles des interventions, à identifier les parties prenantes pertinentes relativement à la mise en œuvre (y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux), et à déterminer les ressources nécessaires ainsi que les moyens possibles de les augmenter, selon les besoins. Il s'agit également d'évaluer les capacités techniques existantes pour mener les interventions; des activités de renforcement des capacités pourraient être nécessaires. Lorsque des cibles intermédiaires ont été établies, les acteurs doivent examiner comment les atteindre dans les délais dont ils disposent.

Les organes de mise en œuvre pourraient également envisager de consulter l'OIM ou d'autres organisations dans le cadre d'interventions potentielles. Les organisations peuvent disposer d'une expérience étendue de divers aspects des cibles des ODD et peuvent aider à proposer des interventions adaptées au contexte local ou national qui s'appuient sur des politiques ou sur des programmes (voir l'encadré dans les Annexes pour un exemple sur l'OIM dans ce cadre). Les exemples de projets antérieurs d'intégration de la migration peuvent également être consultés, par exemple, les « *Récits de succès* » de l'Initiative conjointe pour la Migration et le Développement des Nations Unies en soulignant et les relie à le Programme 2030⁸.

Exemples d'interventions possibles

Mise en œuvre d'une nouvelle politique et/ou d'une nouvelle législation

Les gouvernements pourraient envisager de mettre en œuvre une nouvelle politique et/ou une nouvelle législation relativement aux objectifs et aux cibles concernant la migration auxquels ils accordent la priorité. Cela peut offrir un moyen efficace d'apporter un changement transformationnel dans une ou plusieurs cibles. En Équateur par exemple, le gouvernement a mis en œuvre une loi sur la mobilité des personnes en 2017. Cette loi contribue directement à la cible d'ODD 10.7 (« Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées »). D'autres interventions possibles dans cette catégorie pourraient comprendre l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de politiques spécifiques à l'échelle nationale et/ou locale qui relient les programmes de développement à la migration. En Jamaïque par exemple, une politique nationale sur la migration et le développement finalisée en 2017 visait à fournir un cadre d'intégration de la migration internationale dans la planification du développement.

Intégration de la migration dans d'autres politiques, stratégies et/ou lois

Il est possible d'appliquer une approche de cohérence politique examinant comment d'autres politiques dans des secteurs tels que ceux de la main-d'œuvre, du logement, de la santé ou de l'agriculture affectent la migration et sont affectées par elle en intégrant la migration dans d'autres politiques. Par exemple, un gouvernement pourrait intégrer la migration dans ses stratégies et politiques sur la main-d'œuvre et l'éducation, en tenant compte de la dynamique

de la migration et des compétences des migrants dans les prévisions relatives au marché du travail et dans la planification de la demande et de l'offre de compétences à l'échelle nationale.

Intégration de la migration dans les programmes de développement

Il est possible que certains programmes de développement n'aient pas nécessairement été élaborés en tenant compte de la migration, et il pourrait être bénéfique d'y incorporer les objectifs liés à la migration. Ceci pourrait être appliqué aux programmes de développement dans n'importe quel secteur. L'objectif ici serait de comprendre si les questions liées à la migration sont pertinentes ou non par rapport au programme et comment il serait possible d'adapter le programme de façon à ce qu'il aborde ces questions. L'étendue de ce type d'intervention est variable. On pourrait déjà considérer que, dans son ensemble, l'exercice concernant les ODD sur la migration en fait partie.

Élaboration et mise en œuvre de programmes sur la migration

Pour certains ODD/cibles, des activités d'élaboration et de mise en œuvre de programmes sur la migration seront appropriées. Par exemple, si un gouvernement décide de prendre des mesures dans le cadre de la cible 8.8 (« Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire »), il peut décider qu'un programme spécifique promouvant un recrutement éthique contribuera à réaliser des progrès dans l'atteinte de cette cible.

Adoption d'approches fondées sur les droits

Les acteurs peuvent recourir à des approches fondées sur les droits de l'homme pour traiter divers liens entre les ODD et la migration. Par exemple, pour avancer dans l'accomplissement de certaines cibles prioritaires, les gouvernements pourraient décider de renforcer l'accès des migrants à la justice, d'améliorer l'accès des personnes déplacées dans les zones urbaines aux services de base, d'apporter une assistance dans les crises de réfugiés prolongées, de défendre les droits au travail reconnus à l'échelle internationale ou de traiter diverses questions liées aux enfants migrants, en adoptant des approches fondées sur les droits.

Renforcement des capacités techniques et partage des connaissances

Il s'agit d'interventions nécessaires pour instaurer une culture d'apprentissage continu inclusive et proactive concernant la migration et les ODD. Elles doivent être continues et se dérouler à tous les niveaux du gouvernement. Certaines activités spécifiques de renforcement des capacités pourraient impliquer une série d'ateliers sur le processus de mise en œuvre des ODD ou une formation spécifique sur la migration et le développement. Par exemple, le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail propose des formations sur l'intégration de la migration dans les processus de planification des politiques nationales et locales. Les activités de partage de connaissances pourraient prévoir des plateformes d'apprentissage par les pairs ou de gestion des connaissances en ligne telles que le portail de Migration for Development (www.migration4development.org).



ÉTUDE DE CAS : ÉQUATEUR

Dans cette mise en œuvre de l'intégration de la migration, les acteurs ont élaboré et appliqué des politiques et des programmes divers concernant la migration et le développement dans la région, en intégrant la migration dans la planification de différentes administrations publiques. Par exemple, les administrations rattachées au gouvernement provincial, dont celles chargées de la souveraineté alimentaire, des services de santé, de la violence domestique et des handicaps, ainsi que d'autres, ont commencé à intégrer les migrants et les personnes déplacées parmi les bénéficiaires de leurs actions.

 Voir l'étude de cas complète → p. 137

2 Mobilisation de ressources

Dans le cadre des interventions, il pourrait être nécessaire d'identifier des sources de financement. Si cela se déroule dans le cadre d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD, les organes de mise en œuvre doivent suivre toutes les stratégies de mobilisation de ressources requises. Sinon, ou en sus de ce processus plus étendu, il est possible d'élaborer un plan de mobilisation de ressources pour déterminer les interventions proposées qui nécessitent des ressources supplémentaires, ainsi que les stratégies d'engagement auprès des partenaires de la coopération au développement et d'autres sources de financement. Ceci pourrait être particulièrement utile si un grand nombre d'interventions sont planifiées et/ou si de nouvelles ressources importantes seraient requises.

Il faut veiller à prévoir un budget portant non seulement sur l'intervention immédiate, mais également sur toute activité d'appui. Par exemple, l'intégration de la migration dans l'ensemble des cadres législatifs de différents secteurs pourrait nécessiter un renforcement substantiel des capacités de certains ministères ou départements.

Lors de l'examen des moyens de mobiliser des ressources, les acteurs gouvernementaux pourraient tenir des réunions bilatérales et des consultations de groupe avec les partenaires de la coopération au développement ainsi que d'autres partenaires potentiels pour examiner les possibilités en matière de financement. Ces sessions doivent également comprendre les agences gouvernementales pertinentes et tous les autres acteurs qui pourraient être impliqués dans la mise en œuvre. Elles doivent examiner les objectifs des acteurs gouvernementaux et leurs besoins en financements, ainsi que les intérêts des partenaires de financement dans certains domaines spécifiques. Parmi les sources de financement possibles figurent :

- Les stratégies locales et nationales existantes et les sources de financement destinées aux activités de développement
- D'autres fonds liés aux ODD (par exemple, le Fonds conjoint pour le Programme 2030 qui est à la disposition des équipes de pays des Nations Unies)
- Les fonds spécifiques à la migration provenant de partenaires de la coopération au développement et d'organisations multilatérales
- Des sources de financement innovantes liées à la migration, par exemple, les envois de fonds, notamment pour contribuer à l'exécution de projets au niveau local, ainsi que d'autres contributions de la diaspora qui pourraient aider à financer des interventions, y compris au travers de fondations spécialisées ou d'initiatives du secteur privé

3 Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action



Les acteurs gouvernementaux doivent finaliser les détails de la planification des interventions et officiellement adopter ces plans. Si cela se déroule dans le cadre de la mise en œuvre globale des ODD, les acteurs gouvernementaux doivent suivre tous les processus de planification formalisés requis. Sinon, ou en sus de cette mise en œuvre globale, ils peuvent décider d'élaborer un plan d'action sur la migration et les ODD. Ce plan présentera une synthèse des cibles d'ODD prioritaires et des interventions visant à les atteindre ainsi que des détails plus approfondis sur leur élaboration et leur mise en œuvre. Voir l'outil de mise en œuvre : Critères du plan d'action.

Avant son adoption, le plan doit faire l'objet d'un examen. Si le plan se déroule au niveau national, il est possible de l'examiner lors d'un atelier interministériel. S'il se déroule au niveau local, il est possible de l'examiner le plan dans le cadre d'ateliers multipartites locaux. Dans l'idéal, le processus d'examen comprendra des représentants de la société civile, du monde académique, d'agences internationales et d'autres acteurs. Ces ateliers doivent viser à valider et à approuver le plan en discutant des interventions identifiées, en confirmant qu'elles sont effectivement pertinentes pour les cibles des ODD et pour le contexte local ou national, et en passant en revue les actions requises, les délais, l'implication des parties prenantes, le budget et d'autres détails. Avant l'adoption du plan, l'organe de mise en œuvre doit le finaliser conformément à tous les intrants éventuels issus de l'ensemble des processus d'examen.

Il est conseillé de conserver le plan sous forme de document évolutif. Cela permet ainsi de tenir compte des mises à jour ou des changements potentiels apportés dans les interventions liées aux ODD et à la migration, et d'élaborer et d'ajouter davantage d'informations sur les ODD et la migration avant 2030.





OBJECTIFS LOCAUX OU NATIONAUX	CIBLES DES ODD TRAITÉES
.....  
.....
.....
.....
.....

Interventions

Une liste des interventions pour traiter ces cibles. Pour chaque intervention, prévoir :

- Une description de l'intervention, le type de processus politique, le changement législatif, les programmes ou les projets
- La logique derrière cette intervention
- Les rôles et les tâches des acteurs de mise en œuvre à chaque étape de l'intervention (y compris la relation et la coordination entre ces acteurs)
- Délais
- Résultats et produits escomptés
- Toute activité de soutien, telle qu'une formation, un renforcement des capacités ou des activités de plaidoyer
- Ressources nécessaires pour l'intervention et description des accords de financement
- Déroulement des activités de suivi et d'évaluation (en fonction des indicateurs et des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports identifiés dans la section «Suivi et établissement de rapports»).

Remarque: lorsque des cibles intermédiaires ont été établies, les délais des activités et les résultats escomptés doivent illustrer la manière d'atteindre ces cibles.



Migration

Alliance 8.7

n.d. Site Internet d'Alliance 8.7. Disponible à l'adresse: www.alliance87.org.

Counter-Trafficking Data Collaborative (CTDC)

n.d. Site Internet du CTDC. Disponible à l'adresse: www.ctdatacollaborative.org.

Centre européen de gestion des politiques de développement (CEGPD) et Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM)

2013 « *Migration and Development Policies and Practices: A mapping study of eleven European countries and the European Commission* » (Les politiques et les pratiques liées à la migration et au développement: une étude cartographique de onze pays européens et de la Commission européenne). CEGPD/CIDPM, n.p.

Foresti, Marta et Jessica Hagen-Zanker

2017 « *Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'Outre-mer (ODI), Londres.

Global Migration Policy Associates (GMPA)

2016 « *The Sustainable Development Goals and Migrants/Migration: Regarding the UN 2030 Sustainable Development Agenda* ». GMPA, n.p.

Hong, Amy et Anna Knoll

2016 « *Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence* » (Renforcement de lien entre la migration et le développement par le biais d'une amélioration de la cohérence des politiques et des institutions). Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD), n.p.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2011 « *Labour migration from Colombo Process countries: Good practices, challenges and ways forward* » (La migration de travail depuis les pays du Processus de Colombo: bonnes pratiques, défis et marche à suivre). OIM, Genève.

2011 « *Les Éléments Essentiels de Gestion des Migrations* ». OIM, Genève. (Version actualisée à paraître)

2014 « *Handbook to develop projects on remittances: Good practices to maximize the impact of remittances on development* » (Manuel d'élaboration de projets sur les envois de fonds: bonnes pratiques permettant de maximiser l'impact des envois de fonds sur le développement). OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Groupe mondial sur la migration (GMG)

2010 « *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners* » (Intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG/OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Migration Policy Institute (MPI)

2011 « *Comment associer les diasporas au développement: manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil* ». OIM/MPI, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Initiative conjointe des Nations Unies et de la Commission européenne pour la Migration et le Développement (ICMD)

n.d. « *Comment intégrer la migration dans la planification locale? Guide Méthodologique: à l'attention des collectivités territoriales Marocaines* ». OIM/ICMD, Maroc.



- 2015 « *White Paper: Mainstreaming migration into local development planning and beyond* » (Livre blanc : intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà). OIM/ICMD, n.p.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- n.d. « *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement* ». OCDE, Paris.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- n.d. « *Promoting Development Approaches to Migration and Displacement: Five UNDP Specific Focus Areas* » (Promotion d'approches de développement relatives à la migration et aux déplacements : cinq domaines d'intérêts spécifiques du PNUD). PNUD, New York.
- 2015 « *Guidance Note: A Development Approach to Migration and Displacement* » (Note d'orientation : une approche de développement relative à la migration et aux déplacements). PNUD, New York.
- 2017 « *Municipalities and People on the Move: Cities' Development Policies for Successful Local Management of Migration and Displacement* » (Municipalités et personnes en déplacement : politiques de développement des villes pour mener à bien la gestion locale de la migration et des déplacements). PNUD, New York.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

- 2016 « *Cities Welcoming Refugees and Migrants Enhancing effective urban governance in an age of migration* » (Les villes accueillent les réfugiés et les migrants, renforçant ainsi l'efficacité de la gouvernance urbaine à une époque marquée par la migration). UNESCO, France.

Initiative Conjointe des Nations Unies pour la Migration et le Développement (ICMD)

- n.d. Boîte à outils de l'ICMD. Disponible (en anglais) sur le site : www.migration4development.org/en/resources/toolbox/training.
- n.d. « *Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée* ». ICMD, Bruxelles.
- n.d. « *Migration et développement: une approche issue de la base* ». ICMD, Bruxelles.
- 2012 « *Mapping Local Authorities' Practices in the Area of Migration and Development* » (Cartographie des pratiques des autorités locales dans le domaine de la migration et du développement). ICMD, Bruxelles.
- 2015 « *L'Agenda Local sur la Migration et le Développement: Second Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement (Document final Quito)* ». ICMD, Bruxelles.
- 2016 « *Migrants' Integration as a Pre-requisite for Development: The Role of Cities* » (L'intégration des migrants en tant que condition préalable au développement : le rôle des villes). ICMD, Bruxelles.
- 2016 « *Summid Calabarzon: The LGU's Guide to Mainstreaming International Migration and Development in Local Development Planning and Governance* » (Summid Calabarzon : le guide des unités administratives locales pour intégrer la migration internationale et le développement dans la planification du développement et la gouvernance à l'échelle locale). ICMD, Philippines.
- 2016 « *Mainstreaming Migration and Development in Local Governance: A Local Governance Approach and Experiences from Region 4A-Calabarzon* » (L'intégration de la migration et du développement dans la gouvernance locale : une approche de la gouvernance locale et expériences de la région 4A-Calabarzon). ICMD, Philippines.
- 2017 « *Success Stories: A collection of good practices and lessons learnt by local actors harnessing the development potential of migration* » (Récits de réussite : un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés par les acteurs locaux qui mettent à profit le potentiel de la migration pour le développement). ICMD, Bruxelles.
- 2017 « *Policy Brief: Policy Coherence in Migration and Development at the Local Level* » (Condensé politique : cohérence politique dans la migration et le développement au niveau local). ICMD, Berlin.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2010 « *WHO Global Code of Practice of the International Recruitment of Health Personnel: Sixty-third World Health Assembly* » (Code mondial de pratique de l'OMS en matière de recrutement international de personnel de santé : soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé). OMS, Genève.

Généralités

Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, ONU-Habitat et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

n.d. La boîte à outils pour localiser les Objectifs de développement durable. «*Localisation des ODD*» (site Internet). Disponible à l'adresse : <http://localizingthesdgs.org>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

2016 «*Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence*» (Des politiques améliorées pour le développement durable 2016 : un nouveau cadre pour la cohérence des politiques). OCDE, Paris.

Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)

2015 «*Objectifs de développement durable: ce que les gouvernements locaux doivent savoir*». CGLU, Barcelone.

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

2016 Renforcement de la sensibilisation, création de politiques cohérentes sur le plan horizontal et création de politiques cohérentes sur le plan vertical. Dans «*Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030*». GNUD, Genève. Disponible sur le site : <https://undg.org/wp-content/uploads/2017/03/UNDG-Mainstreaming-the-2030-Agenda-Reference-Guide-French.pdf>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

n.d. «*Development Finance Assessment and Integrated Financing Solutions: Achieving the Sustainable Development Goals in the Era of the Addis Ababa Action Agenda*» (Évaluation des financements du développement et solutions de financements intégrées : l'atteinte des Objectifs de développement durable dans l'ère du Programme d'action d'Addis-Abeba). PNUD, Bangkok.

2017 «*Rapid Integrated Assessment (RIA): Tool to facilitate mainstreaming of SDGs into national and local plans*» (Évaluation rapide intégrée (ERI) : un outil pour faciliter l'intégration des ODD dans les plans nationaux et locaux). PNUD, New York.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

2015 Module 6, diapositives 55 à 60 et 64. Dans «*UNITAR-UN Development Group Briefing Kit for SDGs*» (Ensemble d'informations de l'UNITAR et du Groupe des Nations Unies pour le développement en faveur des ODD). UNITAR, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : <http://cifal-flanders.org/new-unitar-un-development-group-briefing-kit-for-sdgs>.

École des cadres du système des Nations Unies (ECSNU)

2017 Cours fondamental sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (cours en ligne). ECSNU. Disponible sur le site : www.localizingthesdgs.org/library/view/270.

ONU Femmes

2018 Chapitres 5 et 6. Dans «*Traduire les promesses en actions: l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*» 2018. ONU Femmes, Genève.

Universiteit Leiden

n.d. Cours en ligne de la SDG Initiative. Disponibles (en anglais) sur le site : www.sdginitiative.org.



Cette étape comprend la collecte et le suivi des données liées à la migration et aux ODD ainsi que l'établissement de rapports sur ces données et leur analyse. Elle propose des conseils sur les mesures que les organes de mise en œuvre peuvent prendre en vue d'améliorer la qualité globale des données sur la migration.



Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape, dans les conditions suivantes :

- Consultation en tant que source de données potentielles
- Assistance dans le renforcement des capacités

Compréhension du suivi et de l'élaboration de rapports

Une forme de suivi est nécessaire dans toute activité liée aux Objectifs de développement durable (ODD). Que les organes de mise en œuvre mènent un projet de petite envergure sur les ODD et la migration ou un exercice d'intégration pangouvernementale de la migration dans l'ensemble des ministères, ils doivent mener un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des cibles des ODD et en faire rapport aux niveaux local, national et/ou mondial. Étant donné que les ODD sont un processus que s'approprient les pays, c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité d'établir des rapports sur les ODD.

La mise en place de structures de rapports efficaces aux niveaux local et national permet de renforcer la redevabilité dans le cadre du Programme 2030. Il est essentiel d'assurer l'établissement de rapports réguliers aux niveaux local et national, car il n'est demandé aux pays de ne soumettre des rapports que deux fois à l'échelle mondiale avant 2030. En outre, l'établissement de rapports permet au gouvernement d'utiliser le processus de suivi des ODD comme outil de gestion continue. Un cadre solide d'indicateurs et de rapports peut être très utile, car il peut aider à transformer le cadre des ODD en outil permettant au gouvernement d'orienter les politiques et les programmes sur la migration.

Le suivi et l'établissement de rapports comportent également une dimension majeure de renforcement des capacités. La satisfaction aux exigences en matière de suivi et d'examen des objectifs est un processus complexe, qui peut représenter une lourde charge de travail pour les gouvernements, notamment pour les bureaux nationaux de la statistique. Pour assurer un suivi mondial des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD, le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD (GIE-ODD) a dressé une liste de 232 indicateurs mondiaux individuels, dont certains portent sur la migration. La collecte et le suivi des données pour les indicateurs constituent un exercice complexe et ce, comme indiqué ci-dessous dans la présente section, particulièrement pour certains des indicateurs liés à la migration. Si les gouvernements élaborent d'autres indicateurs ou mécanismes de suivi, il sera probablement nécessaire d'améliorer leurs capacités en matière de données sur la migration. Dans tous les cas, d'importants volumes de nouvelles données sur la mi-

gration seront ainsi requis, et il est nécessaire d'améliorer les données aux niveaux local, national, régional et mondial pour les besoins des activités de suivi des ODD. Ces volumes nécessiteront ensuite l'adoption de nouvelles méthodologies, la mobilisation de financements complémentaires et un renforcement des capacités. On peut considérer que les initiatives en faveur du Programme 2030 offrent une occasion majeure de renforcer les données sur la migration, et un certain nombre de mesures peuvent être prises par les gouvernements pour y parvenir.

Le suivi et l'établissement de rapports peuvent impliquer la conduite d'un exercice de cartographie des données, l'élaboration de nouveaux indicateurs, une amélioration de la désagrégation des données, la mise en place de systèmes de rapports et la prise de mesures visant à renforcer les capacités en matière de données sur la migration dans le contexte des ODD.

L'approche proposée dans ce guide consiste à choisir des priorités pour les ODD, à élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre de ces priorités, puis à élaborer et mettre en œuvre des interventions spécifiques. Il convient de noter que certains acteurs pourraient ne pas mettre en œuvre des interventions liées aux ODD, et qu'il est possible qu'ils se contentent de soumettre des rapports sur les ODD sans prendre de mesures de mise en œuvre, soit par choix soit par manque de capacités. Alternativement, dans certains cas, les organes de mise en œuvre pourraient décider de choisir des priorités pour les ODD, d'élaborer et de mettre en œuvre des interventions et ensuite seulement d'élaborer des indicateurs. Il convient de noter que, si des indicateurs sont initialement élaborés dans le cadre des priorités en matière de migration, les interventions peuvent être plus significatives, car elles visent à traiter les indicateurs qui reflètent les priorités.

Les acteurs gouvernementaux devront soumettre des rapports sur les cibles des ODD, notamment en utilisant des indicateurs établis ou sélectionnés. Les données nécessaires sur les indicateurs doivent être présentées à l'organe chargé d'établir des rapports, soit directement soit selon ce qui a été convenu au préalable. Une fois que les interventions sont opérationnelles, il pourrait être nécessaire d'affiner les méthodologies des indicateurs ou d'y apporter certains changements, par exemple, en ajoutant des acteurs ou en ajustant le délai imparti pour la collecte de données. Les méthodologies pour les indicateurs doivent être révisées et adaptées selon les besoins.

Le suivi des ODD ne s'arrête pas une fois que des rapports sur les indicateurs ont été établis. Il est nécessaire d'assurer une évaluation continue des interventions et, à cette fin, il est possible d'établir d'autres méthodes de suivi et d'évaluation formelles ou informelles⁹. Les organes de mise en œuvre pourraient mettre en place des évaluations visant à déterminer les changements apportés dans les indicateurs relativement à des interventions spécifiques, par le biais d'inspections, d'évaluations et de recherches régulières ainsi que d'autres processus, permettant ainsi de passer à une approche fondée sur les faits dans le cadre de l'élaboration des interventions et des prises de décisions sur la migration et le développement. Il doit y avoir des boucles de rétroaction entre tous les mécanismes de suivi et l'affinement des interventions ou l'élaboration et la planification d'interventions futures. Dans l'idéal, les interventions comprendraient également des mécanismes permettant aux citoyens, y compris les migrants, de formuler des commentaires. En particulier, il est essentiel de faire en sorte que les parties prenantes puissent se faire entendre à tout moment relativement à l'intervention s'il s'agit d'un changement législatif permanent.

Les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que l'on peut tirer des enseignements de leurs interventions et du processus de mise en œuvre des ODD dans son ensemble. Ceci est possible en publiant en ligne les résultats des programmes ou des projets, en promouvant les produits de connaissances basés sur les interventions ainsi qu'en organisant et/ou en participant à des événements de partage de connaissances sur la migration et/ou le développement en vue de promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements tirés.



Intégration dans une initiative plus étendue

Lorsque l'étape de suivi et d'établissement de rapports est intégrée dans des activités menées dans le cadre d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD, les orientations contenues dans cette section doivent être adaptées selon les besoins. Chacune de ces activités – la cartographie des données, l'élaboration d'indicateurs et l'établissement de rapports – peut être menée indépendamment et intégrée dans un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD ou être utilisée afin d'orienter un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD axé sur la migration. Par exemple, si un exercice mené à l'échelle nationale vise à déterminer la faisabilité de l'élaboration de différents indicateurs sur les ODD dans plusieurs secteurs, les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le modèle de cartographie des données ou des domaines de données proposés sur la migration pour identifier les sources de données existantes sur la migration telles que des recensements, des données administratives, des enquêtes auprès des ménages, des sources d'importants volumes de données et d'autres.

Prise de mesures à différents niveaux du gouvernement

Les orientations figurant dans cette section s'appliquent généralement de la même manière aux acteurs à tous les niveaux du gouvernement; si ces activités doivent différer, ce point est précisé, et des conseils différenciés sont fournis. Toutefois, certains points initiaux doivent être pris en compte à différents niveaux.

Les bureaux nationaux de la statistique doivent endosser un rôle clé dans le suivi des ODD et l'établissement de rapports y afférents ainsi que dans d'autres activités liées aux données. En consultation avec les responsables politiques au niveau national, les bureaux nationaux de la statistique doivent mener le processus d'élaboration d'indicateurs, rassembler et coordonner la fourniture de données et soumettre des rapports sur les indicateurs. Alternativement, un autre organe, tel que l'agence chargée de la migration et de la planification du développement ou l'organe principal d'exécution du processus de mise en œuvre des ODD, pourrait assumer la direction. Dans un tel cas, il faut assurer une collaboration étroite entre cet organe et le bureau national de la statistique. Si le pays a précédemment participé à des initiatives liées aux données sur la migration en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), telles que la conduite d'une évaluation du profil migratoire ou d'indicateurs de gouvernance des migrations (IGM), tout groupe de travail technique ou d'autres organes mis en place dans le cadre de ce processus pourrai(en)t assumer la direction.

Au niveau local, les organes de mise en œuvre devront décider de la manière dont ils s'engageront auprès des bureaux nationaux de la statistique. S'il existe des bureaux de la statistique au niveau local, régional ou fédéral, ceux-ci pourraient mener cette étape. En l'absence de tels organes et s'il n'existe des bureaux de la statistique qu'au niveau national, les organes locaux de mise en œuvre pourraient convenir de collaborer avec eux, selon les besoins. Le bureau national de la statistique pourrait fournir des contributions et des orientations aux étapes convenues du processus. La nature de cette collaboration dépendra du contexte ainsi que des capacités des responsables politiques et des statisticiens au niveau local.

À tous les niveaux, une collaboration étroite entre les organes de mise en œuvre et les organes statistiques pertinents lors du suivi et de l'établissement de rapports est importante. Ceci permet de s'assurer que les cibles des ODD et la planification générale sont globalement mesurables et, en conséquence, que les indicateurs sont acceptés et pertinents pour les responsables politiques

1 Cartographie des données sur la migration

Pour élaborer des systèmes de suivi des ODD qui sont aussi significatifs que possible, il est conseillé de mener un exercice de cartographie des données afin d'assurer une évaluation approfondie des données sur la migration qui sont disponibles. Les organes de mise en œuvre pourraient choisir de mener cet exercice pour chacune des cibles sélectionnées ou uniquement pour certaines, selon les besoins. Une fois que les cibles ont été choisies, les organes de mise en œuvre doivent dresser un bilan des données existantes qui portent sur les cibles, afin de déterminer celles qui sont disponibles et les options d'indicateurs possibles. Ceci peut être effectué en prévoyant une étape de cartographie des données en vue de rassembler des informations sur les données déjà acquises qui pourraient porter sur cette cible et sur la manière de les utiliser. S'il existe déjà un ensemble de données suffisantes sur la migration ou des indicateurs locaux ou nationaux que l'on peut utiliser pour les cibles, il est possible d'ignorer l'étape de cartographie des données.

Si l'objectif est de mener un suivi des cibles spécifiques à la migration, les organes de mise en œuvre doivent d'abord déterminer s'ils peuvent déjà élaborer les indicateurs mondiaux qui sont liés à la migration, tels qu'ils sont définis par le GIE-ODD. Veuillez noter que nombre des indicateurs mondiaux liés à la migration prévoient des méthodologies relativement peu élaborées; un grand nombre sont classés comme des indicateurs de niveau III, ce qui signifie qu'ils ne prévoient pas de méthodologies ou de normes établies à l'échelle internationale et que les pays ne génèrent pas régulièrement des données pertinentes¹⁰. Néanmoins, les pays doivent vérifier s'ils sont en mesure d'élaborer ces indicateurs conformément à la description du GIE-ODD, car cela facilite la comparabilité mondiale des données sur la migration. Ci-dessous figurent les indicateurs mondiaux qui se réfèrent directement à la migration, ainsi que leurs agences administratrices. Veuillez noter que, pour nombre de ces indicateurs, l'élaboration de méthodologies est encore en cours, et que divers organismes des Nations Unies déploient actuellement des efforts visant à affiner ces indicateurs et à proposer des orientations aux États.

La cartographie des données impliquera un bilan des données disponibles pour chacun de ces indicateurs, en consultant les métadonnées afin de les comparer avec les données disponibles, y compris le niveau de désagrégation¹¹. L'exercice de cartographie des données devra aller plus loin, même s'il vise à mesurer les cibles mentionnées ici. Les gouvernements doivent élaborer un aperçu des données disponibles dans chaque domaine dépassant cette cartographie.

Il est nécessaire de dresser une liste des sources de données et des acteurs potentiels, y compris des agences gouvernementales, des bureaux locaux ou d'autres entités, qui pourraient détenir des données concernant une cible spécifique (voir la corrélation complète entre les cibles des ODD et la migration dans les Annexes pour des informations complémentaires). Par exemple, dans le cas de la cible 10. C, au niveau national, ce pourrait être la banque centrale et le ministère des Finances et, dans le cas d'une cible liée à la santé où la migration doit être intégrée au niveau local, il pourrait s'agir des unités de santé locales qui recueillent les dossiers administratifs pertinents. Il est important de veiller à ce que les sources existantes de données sur la migration soient utilisées aussi efficacement que possible et de s'efforcer de s'appuyer sur les processus de traitement des données qui existent déjà. Par conséquent, les sources de données communes sur la migration telles que des recensements de la population et de l'habitat et des enquêtes auprès des ménages doivent être intégrées, ainsi que les différentes sources de données administratives et, si possible, les sources non traditionnelles d'informations sur la migration, par exemple, les gros volumes de données¹².

Les acteurs internationaux non gouvernementaux et d'autres peuvent également être intégrés, par exemple, la Banque mondiale ou les institutions nationales des droits de l'homme; toutefois, les organes de mise en œuvre ne doivent pas perdre de vue la nécessité que les données utilisées pour les indicateurs soient exactes et



fiables. Les organes de mise en œuvre doivent également vérifier si un profil migratoire est disponible ou non pour leur pays en consultant le registre du Forum mondial sur la migration et le développement¹³. Étant donné que ces profils contiennent des informations complètes sur les sources de données liées à la migration qui sont disponibles dans chaque pays, si l'établissement d'un profil a été réalisé récemment, il est possible de l'utiliser en soutien à ce processus. Si un profil est disponible, mais qu'il n'est pas récent, les organes de mise en œuvre doivent déterminer si les informations sur la disponibilité des données sont toujours applicables et s'il est possible de les utiliser ou non. Les acteurs locaux pourraient également tirer parti des profils, car ils présentent les données sous-régionales qui sont disponibles dans les pays. Les acteurs doivent également consulter le portail de données sur la migration dans le monde de l'OIM¹⁴, qui pourrait contenir des informations pertinentes concernant les données existantes relatives à la migration.

Par la suite, des entretiens ou des consultations doivent être mené(e)s avec des parties prenantes sélectionnées pour rassembler ou consolider les informations sur les données pertinentes à collecter et à traiter relativement à la cible. Veuillez noter que les domaines de données proposés sont pour les cibles qui se réfèrent directement à la migration et ne couvrent pas les besoins en données pour les cibles dans d'autres secteurs. Pour ces dernières, l'exercice de cartographie des données pourrait se focaliser sur la conduite d'une enquête concernant l'étendue de la désagrégation par statut migratoire de toutes les données recueillies dans un secteur donné.



OUTIL Modèle de cartographie des données



OUTIL Domaines proposés pour la cartographie des données

Les informations rassemblées doivent comprendre les spécifications suivantes :

- Les données pertinentes qui sont recueillies ou reçues, y compris les variables selon lesquelles elles sont désagrégées
- Méthode et fréquence de la collecte ou de la réception des données
- Mode de stockage des données
- Si les données sont partagées avec d'autres organisations et, le cas échéant, comment et quand
- Si elles font l'objet de rapports et, le cas échéant, comment.

Une fois cet exercice terminé avec chaque partie prenante, on obtient un tableau complet de toutes les données disponibles pour une cible donnée. Les résultats de la cartographie des données doivent être analysés pour déterminer si les données portant sur un sujet spécifique lié à la migration sont adéquates, s'il existe d'importantes lacunes lorsque certaines données ne sont pas recueillies, mais pourraient être nécessaires et, le cas échéant, comment il serait possible de combler ces lacunes.

INDICATEURS MONDIAUX

AGENCES ADMINISTRATRICES

3.C.1 Densité et répartition du personnel de santé	OMS (voir les métadonnées)
4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et par type de formation (quantification des efforts publics que les donateurs fournissent aux pays en développement pour des bourses d'études)	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (voir les métadonnées)
8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de la migration	Organisation internationale du Travail (OIT) (voir les métadonnées)
8.8.2 Niveau de conformité nationale avec les droits des travailleurs (liberté d'association et négociations collectives) en fonction des sources de textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des lois nationales, par sexe et par statut migratoire	Organisation internationale du Travail (OIT) (voir les métadonnées)
10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en pourcentage de son revenu annuel dans le pays de destination	Banque mondiale et OIT ; en cours d'élaboration (voir le plan de travail)
10.7.2. Nombre de pays qui ont mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées	ONU-DAES et OIM ; en cours d'élaboration (voir les métadonnées) Veuillez noter que, comme indiqué ci-dessous, il n'est pas possible aux gouvernements de soumettre des autoévaluations directement sur l'indicateur mondial 10.7.2 tel qu'il est formulé.
10.C.1 Coûts des envois de fonds des travailleurs migrants en pourcentage du montant transféré	Banque mondiale (voir les métadonnées)
16.2.2 Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants, ventilé par sexe, groupe d'âge et forme d'exploitation	Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (voir les métadonnées)
17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en pourcentage du PIB total	Banque mondiale (voir les métadonnées)
17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	En cours d'élaboration ; pour des informations, voir la page consacrée aux plans de travail de la Commission de la statistique des Nations Unies pour les indicateurs de niveau III.





ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE

L'acteur de mise en œuvre a mené un examen étendu des sources de données sur la migration à l'échelle nationale, y compris des sources de données statistiques et administratives, afin d'évaluer la disponibilité des données dans l'ensemble des sujets touchant à la migration. L'exercice visait à examiner la collecte, le stockage, le traitement, le partage, la diffusion et la publication des données sur la migration. Suite à cette cartographie des données, des indicateurs nationaux indirects ont été élaborés pour les cinq cibles prioritaires.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125

2 Élaboration d'indicateurs

Une fois que l'on a dressé le tableau des données disponibles pour les cibles prioritaires, les organes de mise en œuvre doivent déterminer les indicateurs qui doivent faire l'objet de rapports. Si l'exercice de cartographie révèle qu'il est possible d'établir des rapports sur les indicateurs mondiaux, ceux-ci doivent être utilisés afin de pouvoir comparer les progrès réalisés avec ceux des autres pays. S'il n'est pas possible de soumettre des rapports sur les indicateurs mondiaux ou en sus du processus, les gouvernements pourraient élaborer des indicateurs indirects pour mener un suivi des cibles séparément au niveau local ou national.

Pour plusieurs raisons, ceci pourrait offrir une approche efficace aux gouvernements. Premièrement, tous les indicateurs mondiaux ne sont pas appropriés pour une utilisation à l'échelle nationale. Par exemple, certains ne permettent pas une autoévaluation au niveau national, y compris l'indicateur 10.7.2 « nombre de pays qui ont mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées ». Deuxièmement, comme il est indiqué ci-dessus, nombre des indicateurs mondiaux liés à la migration prévoient des méthodologies relativement peu élaborées. Troisièmement, les indicateurs indirects peuvent être utiles, car ils sont adaptés et axés sur le contexte, en ce qu'ils peuvent s'appuyer sur les capacités existantes en matière de données sur la migration et refléter les priorités de la migration pour le gouvernement local ou national. Les indicateurs indirects permettent aux gouvernements de mener un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte d'objectifs locaux ou nationaux spécifiques liés à la migration qui ne sont pas reflétés dans les indicateurs mondiaux.

La plupart du temps, ceci sera particulièrement pertinent dans le cadre de l'intégration de la migration dans l'ensemble de la mise en œuvre des ODD, car la majorité des indicateurs mondiaux ne mentionnent pas la migration. Par exemple, si les acteurs intègrent la migration dans certaines cibles liées à l'éducation, ils constateront qu'il est nécessaire d'adapter les indicateurs mondiaux, car ceux-ci ne mentionnent pas la migration – tout au moins en en prévoyant une désagrégation selon le statut migratoire (voir la section suivante pour des orientations sur la désagrégation). En menant un suivi annuel de ces indicateurs jusqu'en 2030, les gouvernements peuvent se rendre compte des progrès accomplis dans les questions prioritaires liées à la migration.

Ainsi, bien que les indicateurs indirects puissent ne pas toujours être comparables à ceux d'autres pays, ils peuvent aboutir à des rapports significatifs sur la migration et renforcer la redevabilité des gouvernements concernant l'atteinte des objectifs liés à la migration dans le cadre du Programme 2030. Pour établir un équilibre entre le suivi des ODD à l'échelle mondiale et la pertinence au niveau local/national, les organes de mise en œuvre pourraient envisager d'utiliser un mélange d'indicateurs mondiaux et indirects. Lorsque cela se déroule en dehors d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD dans un pays, les responsables de ce processus doivent

être tenus informés des étapes visant à assurer autant que possible une harmonisation de tous les autres processus de suivi. Dans certains cas, le bureau national de la statistique pourrait déjà être en train de mener les deux processus; sinon, il doit être informé des activités que mènent les autres acteurs dans ce domaine.

Les organes de mise en œuvre peuvent choisir le nombre d'indicateurs à créer pour chaque cible, selon leurs capacités et leurs ressources; souvent, chaque organe en choisit un à trois. Les principes ci-dessous doivent être respectés pour orienter l'élaboration d'indicateurs¹⁵:

- Les indicateurs doivent refléter les priorités locales ou nationales et mesurer les aspects de la cible qui sont pertinents relativement au contexte.
- Les indicateurs doivent être établis à partir de sources de données fiables et bien établies.
- Au fil du temps, il devrait être possible de collecter régulièrement les données pour l'indicateur.
- Autant que possible, les indicateurs doivent s'appuyer sur la collecte des données existantes et les processus y afférents, afin de minimiser le volume de travail supplémentaire et de contribuer à la durabilité des mesures. Il convient d'utiliser la cartographie de données pour y parvenir.
- Les indicateurs doivent être simples à interpréter et à communiquer au public et à la société civile.
- Il s'agit de privilégier les indicateurs de résultats plutôt que les indicateurs de processus ou d'intrants. Autant que possible, les indicateurs doivent mesurer les résultats; par exemple, plutôt que d'utiliser «le nombre de programmes de formation disponibles pour les personnes de retour», utiliser «la proportion de personnes de retour ayant décroché un diplôme grâce aux programmes de formation qui sont employées dans un délai d'un an».
- Les indicateurs doivent correspondre autant que possible aux normes et aux orientations internationales concernées. Bien que les indicateurs eux-mêmes diffèrent des indicateurs mondiaux sur les ODD, ils doivent respecter la terminologie et les définitions établies à l'échelle internationale, par exemple, celles qui figurent dans «*Recommandations des Nations Unies en matière de statistiques des migrations internationales*¹⁶».



OUTIL Modèle d'indicateur



OUTIL Liste de contrôle de l'élaboration d'indicateurs

Il pourrait être nécessaire d'adapter les systèmes et les processus liés aux données afin de s'assurer que les données sont recueillies de façon appropriée. Par exemple, les organes de mise en œuvre pourraient découvrir que les données requises pour un indicateur ont déjà été collectées, mais qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un rapport ou d'une analyse. L'étendue de l'élaboration des systèmes et des processus liés aux données dépend des ressources et des capacités disponibles. Souvent, l'adaptation des processus est relativement simple. Par exemple, les données pertinentes sont fréquemment recueillies par différentes parties prenantes, mais elles ne sont pas compilées par un seul organisme; dans ce cas, il ne serait pas trop fastidieux d'établir un mécanisme de partage des données entre les parties prenantes afin qu'un seul acteur puisse compiler et diffuser les données.

Chaque indicateur doit être assorti d'une courte description des métadonnées et de la méthodologie. En outre, lorsque des données de référence sont disponibles, il est possible de les intégrer – si les données sont disponibles ou si un indicateur est déjà opérationnel. Veuillez consulter l'exemple d'indicateurs indirects ci-dessous pour la cible 10.7.

Si un pays a participé à une évaluation d'indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) avec l'OIM, les gouvernements peuvent utiliser ces résultats pour soumettre des rapports sur les progrès accomplis relativement à la cible 10.7 et à d'autres cibles concernant la migration en indiquant et en suivant leur performance dans l'ensemble des divers domaines de gouvernance des migrations. Bien que ces éléments ne mesurent que les intrants, les IGM offrent une mesure utile des progrès accomplis en matière de gouvernance des migrations¹⁷. Si une évaluation nationale a eu lieu, il convient d'en mener un suivi et de l'utiliser parmi les solutions possibles pour mesurer les progrès dans l'atteinte des ODD. La liste finale des indicateurs doit être officiellement examinée et adoptée par l'organe de mise en œuvre et toutes les parties prenantes concernées.

ÉLABORATION D'INDICATEURS INDIRECTS POUR LA CIBLE 10.7

Dans certains pays, les gouvernements ont élaboré des indicateurs indirects pour la cible 10.7, reconnaissant que les indicateurs pour la cible au niveau mondial ne sont pas adaptés. Dans ce cas, les indicateurs ont été élaborés en tenant compte du contexte local et/ou national, ainsi que des stratégies et des objectifs pertinents en matière de migration et de développement. En consé-

quence, les indicateurs dans chaque cas soulignent des priorités spécifiques pour ce pays en vertu de la cible 10.7, qui varient selon les conditions d'asile et le niveau d'équité du recrutement¹⁹. Ceci permet aux pays de mesurer les progrès incrémentiels qui seront réalisés dans ces domaines jusqu'en 2030 et de soutenir la formulation de politiques fondées sur les faits à l'avenir.

PAYS	INDICATEUR(S) NATIONAL(AUX)	CONTEXTE
Moldavie¹⁹	<p>Nombre d'accords bilatéraux sur l'emploi à l'étranger</p> <p>Nombre d'accords bilatéraux sur la sécurité sociale</p>	<p>En 2016, le gouvernement de la République de Moldavie et l'équipe de pays des Nations Unies ont mené un processus d'établissement et de modification des cibles d'ODD prioritaires et élaboré des indicateurs pertinents associés. Un exercice de cartographie a été mené afin d'examiner la disponibilité des données par rapport aux indicateurs mondiaux, d'identifier les lacunes éventuelles dans les données nationales relativement à ces indicateurs et de proposer des indicateurs indirects supplémentaires selon les besoins.</p> <p>L'une des priorités de la Moldavie dans le cadre de la cible 10.7 était d'assurer des processus réguliers, équitables et bien éclairés pour les migrants en facilitant des accords bilatéraux relatifs à la migration et en améliorant certaines dispositions sur les droits des travailleurs. Les indicateurs indirects pour cette cible reflètent ces priorités.</p>
Népal²⁰	<p>La proportion de migrants qui bénéficient d'orientations complètes avant leur migration</p> <p>Le coût de recrutement à la charge de la main-d'œuvre migrante (coût moyen en dollars pour la Malaisie, la Corée du Sud et le Moyen-Orient)</p>	<p>Un rapport de référence sur les ODD a été élaboré par la Commission nationale de planification (CNP) du gouvernement du Népal en consultation avec les ministères sectoriels, la société civile, le secteur privé, les partenaires de développement et les institutions universitaires. Ce rapport comprenait l'élaboration d'indicateurs indirects nationaux pour certaines cibles.</p> <p>Les indicateurs élaborés pour la cible 10.7 reflètent une focalisation sur la migration de la main-d'œuvre et portent sur une hausse des formations destinées aux migrants et sur une réduction des coûts de recrutement. En outre, cette réduction est particulièrement pertinente, car elle permet de mener un suivi des coûts dans trois corridors de migration communs spécifiques pour le Népal.</p>

Arménie²¹

Pourcentage de migrants de retour qui ont occupé des emplois rémunérés au cours des sept jours précédents

Proportion de demandes d'asiles individuelles acceptées

En 2016, le gouvernement de l'Arménie a lancé un processus de nationalisation de la migration et des ODD dirigé par le bureau national de la statistique, avec le soutien de l'OIM. Ce processus comprenait l'élaboration d'indicateurs indirects pour des cibles d'ODD sélectionnées.

Ces indicateurs reflètent les priorités nationales identifiées en matière d'amélioration de l'intégration des migrants de retour sur le marché du travail et de renforcement de l'efficacité des systèmes d'asile nationaux. Ceux-ci tiennent également compte des capacités nationales en matière de données et font appel à un vaste éventail de sources de données existantes; les capacités nationales en matière de données s'appuient sur des enquêtes régulières auprès des ménages et les sources de données existantes, sur les dossiers du ministère de la Migration.

Géorgie²²

Hausse du nombre d'accords sur la migration circulaire

Nombre de bénéficiaires d'accords sur la migration circulaire

Nombre de migrants employés (en Géorgie)

Nombre de citoyens géorgiens employés à l'étranger par le biais d'agences de recrutement intérimaire

En 2015, le gouvernement de la Géorgie a établi un groupe de travail technique conjoint comprenant le bureau national de la statistique, des experts de différents ministères sectoriels et l'équipe de pays des Nations Unies. Il a été demandé aux organes gouvernementaux de prévoir, conformément aux ODD, les priorités et les indicateurs pertinents, dont plusieurs comprenaient la migration.

Pour mesurer la cible 10.7, les parties prenantes ont décidé, dans la version préliminaire des indicateurs, de mener un suivi des migrations circulaires et de l'intégration des immigrants et des émigrés sur le marché du travail, ce qui illustre une focalisation globale sur la migration de la main-d'œuvre. En menant un suivi du nombre d'accords et de bénéficiaires des accords sur la migration circulaire, ces indicateurs visent à mesurer à la fois les intrants et les extrants.

Union**Européenne²³**

Nombre de premières demandes d'asile (nombre total et nombre de demandes acceptées) par habitant

En 2016, la Commission européenne a adopté le rapport «*Prochaines étapes pour un avenir européen durable*», qui présente le plan de l'Union européenne visant à intégrer les ODD dans le cadre politique européen. Ce rapport prévoit un cadre d'indicateurs visant à mener un suivi des progrès en matière d'atteinte des ODD dans le contexte de l'UE.

L'objectif de ces indicateurs consiste à mesurer les contributions des politiques de l'UE à le Programme 2030, et ce sont spécifiquement les indicateurs mesurant les impacts et les résultats des initiatives de l'UE qui ont été privilégiés. Ces indicateurs ont été élaborés à l'aide de données qui étaient déjà disponibles et régulièrement publiées. Cet indicateur a été élaboré pour contribuer à mesurer l'objectif 10, et s'appuie sur les données existantes de l'Eurostat.

3 Désagrégation par statut migratoire

Les ODD appellent spécifiquement à un renforcement de la désagrégation des données par statut migratoire, ce qui est essentiel pour intégrer la migration dans l'ensemble du Programme 2030. Cette désagrégation aide les praticiens à obtenir des informations qui dépassent les moyennes statistiques dans les données sur le développement et à comprendre les spécificités socioéconomiques des migrants ainsi que d'autres caractéristiques, telles que leur santé, leur éducation, leur situation en matière d'emploi et leur niveau de revenu. L'amélioration de la désagrégation est un domaine qui présente un intérêt particulièrement important, car elle est liée à l'intégration de la migration. La désagrégation des données par statut migratoire dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du marché du travail et d'autres offre de nouvelles informations sur les migrants dans ces secteurs. Elle permet d'orienter les discussions sur la situation et les besoins des migrants dans ces secteurs et, par conséquent, elle donne aux responsables politiques les moyens d'y répondre. Ainsi, l'amélioration de la désagrégation est une condition préalable à la réussite de l'intégration de la migration, car elle facilite la prise en compte de la migration en tant que thème transversal dans l'ensemble des secteurs.

Suite à la cartographie de données, les organes de mise en œuvre pourraient constater que de nouveaux indicateurs sont nécessaires pour mesurer certaines cibles, et l'objectif pourrait plutôt consister à simplement ajouter la désagrégation par statut migratoire ou d'autres variables sur la migration aux indicateurs existants. Il pourrait s'agir d'indicateurs qui ont déjà été élaborés par une agence gouvernementale spécifique dans un secteur donné, par exemple, les statistiques annuelles sur la santé mentale provenant du ministère national de la Santé. Cela pourrait également être des indicateurs des ODD à l'échelle mondiale, par exemple, l'indicateur 4.3.1, « Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe ». Le Groupe consultatif d'experts indépendants (GCEI) recommande de désagréger 24 indicateurs mondiaux des ODD par statut migratoire²⁴, mais les gouvernements qui utilisent des indicateurs mondiaux pourraient constater qu'ils peuvent en désagréger davantage. Bien qu'il ne soit pas possible de désagréger certains indicateurs au niveau mondial du fait que ce sont des indicateurs composites ou collectés par différents pays, les pays individuels pourraient effectivement être en mesure de désagréger plus de 24 indicateurs.

Dans la pratique, la désagrégation des données par statut migratoire comprend l'intégration des variables suivantes dans les registres administratifs et dans la collecte de données de recensements²⁵ :

- Pays de naissance, y compris les personnes nées à l'étranger et autochtones
- Pays de citoyenneté, y compris les non-citoyens (ainsi que les personnes apatrides) et les citoyens.

Les gouvernements pourraient envisager de prendre d'autres mesures et de collecter des variables sur les aspects suivants :

- La raison de la migration
- La durée du séjour dans le pays
- Le pays de naissance de la personne et de ses parents (pour déterminer les migrants de première et de deuxième générations)
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile
- Les migrants internes ou les personnes déplacées dans leur propre pays²⁶
- Les migrants réguliers et irréguliers.

Il pourrait être possible d'utiliser les microdonnées de recensement existantes pour y parvenir. Les données du projet « Integrated Public Use Microdata Series » (IPUMS) peuvent désagréger un grand nombre d'indicateurs des ODD par statut de naissance pour différents pays ; par conséquent, les bureaux de la statistique ou les parties



prenantes concernées doivent maximiser l'utilisation de ces données, dans la mesure du possible²⁷.

Selon les besoins, les praticiens doivent également viser à renforcer la désagrégation des données sur la migration en fonction de variables diverses telles que l'âge, le sexe, la profession, la situation d'emploi et d'autres aspects, afin d'étendre les informations sur les populations de migrants. Par exemple, une désagrégation des données sur les victimes de la traite des personnes et les personnes déplacées de force selon ces variables aidera les praticiens à mieux répondre aux besoins de ces populations.

4 Établissement de rapports sur les indicateurs

Le processus de suivi et d'examen dans le cadre du Programme 2030 vise à « être ouvert, inclusif, participatif et transparent pour toutes les personnes et soutenir l'établissement des rapports par toutes les parties prenantes concernées ». Dans le même temps, une gestion efficace de l'établissement de rapports sur les ODD doit passer par une coordination étendue, car cet exercice peut être complexe. En effet, on dénombre quatre niveaux dans le processus de suivi et d'examen des ODD : mondial, régional, national et thématique. Ainsi, il est nécessaire de disposer de mécanismes d'établissement de rapports sur les indicateurs locaux et nationaux qui sont systématiques et transparents, tout en minimisant le fardeau de l'établissement de rapports. Les gouvernements pourraient décider d'adopter différentes approches dans l'établissement de rapports, selon leurs capacités et le contexte de leur pays.

Un mécanisme doit être mis en place pour soumettre des rapports sur les indicateurs de la migration. Les mécanismes d'établissement de rapports pourraient instaurer de nouveaux processus, ou des indicateurs pourraient être intégrés dans les plateformes de rapports existantes, telles que celles qui présentent des rapports sur d'autres progrès réalisés dans le développement au niveau local ou national par rapport aux plans. À l'échelle nationale, les bureaux nationaux de la statistique, les agences responsables de la migration ou de la planification du développement ou un autre organe de coordination pourraient publier les indicateurs. À l'échelle locale, l'agence gouvernementale ou l'organe de mise en œuvre compétent(e) doit le faire à l'aide d'une plateforme locale, telle que le site Internet de l'administration locale concernée, et pourrait envisager de soumettre des rapports complémentaires par le biais d'une plateforme administrée par le bureau national de la statistique. Dans l'idéal, ces informations doivent être publiées dans la ou les langue(s) nationale(s), ainsi qu'en anglais.

Quelle que soit l'approche adoptée, toute plateforme d'établissement de rapports sur des indicateurs doit présenter les caractéristiques suivantes (Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEENU), 2017) :

- **Transparence** : Une présentation des métadonnées et de la méthodologie pertinentes doit être intégrée, y compris des définitions des indicateurs et des sources de données.
- **Ponctualité** : Les rapports sur les indicateurs doivent être soumis en temps utile. Selon la périodicité des mesures et les capacités du gouvernement, les indicateurs pourraient être publiés de façon continue ou à des intervalles réguliers convenus. Les séries temporelles doivent démarrer à partir de 2015 si des données plus anciennes sont disponibles, sinon à partir de la date des premières données disponibles.
- **Accessibilité** : Le public doit pouvoir consulter les indicateurs, qui doivent être présentés de manière accessible. Par exemple, un simple tableau figurant sur une section dédiée du site Internet ou un tableau Excel disponible au téléchargement.

Les processus de suivi des ODD et d'établissement de rapports y afférents offrent une possibilité intéressante de créer une cohérence verticale dans les données

sur la migration et de la renforcer. Par exemple, l'utilisation de systèmes de suivi et d'établissement de rapports en ligne peut offrir des méthodes simples de coordination verticale au sein du gouvernement. Cela revient à assurer une coordination avec les différents niveaux et acteurs afin d'instaurer des processus d'établissement de rapports et de suivi qui sont harmonisés et, dans la mesure du possible, intégrés entre les niveaux local, national, régional et mondial.

À l'échelle locale, les acteurs doivent assurer une cohérence avec l'établissement de rapports au niveau national. Il faut veiller à ce que les informations rassemblées par les gouvernements locaux soient utilisées autant que possible dans l'établissement de rapports à l'échelle nationale, éventuellement en soumettant des rapports supplémentaires au travers d'une plateforme administrée par le bureau national de la statistique, l'agence nationale de planification du développement ou un autre organe national. Dans les cas où les indicateurs aux niveaux local et national sont identiques et font appel à la même méthodologie (par exemple, en vue d'instaurer des mesures plus standardisées telles que pour la traite des personnes), les indicateurs locaux doivent être intégrés directement dans les rapports établis au niveau national. En d'autres termes, les indicateurs locaux doivent présenter le même niveau d'agrégation que les indicateurs nationaux.

À l'échelle nationale, l'ensemble des indicateurs et des informations sur la migration doivent être accompagnés des autres rapports sur les ODD qui ont éventuellement été établis au niveau national. Les États membres sont encouragés à mettre en place des plateformes nationales consacrées à l'établissement de rapports sur les indicateurs des ODD. Si le pays dispose déjà d'une telle plateforme, les indicateurs sur la migration doivent y être intégrés afin de les présenter aux côtés des autres indicateurs des ODD.

Les acteurs nationaux doivent également assurer une cohérence avec les rapports soumis aux niveaux régional et mondial. Dans les cas où les indicateurs nationaux sont identiques à des indicateurs régionaux ou mondiaux, ils doivent être intégrés dans des systèmes appropriés et agrégés directement. Encore une fois, il faut veiller à ce que les données faisant l'objet d'une intégration verticale suivent la même méthodologie et présentent le même niveau de qualité.

Les mécanismes régionaux d'engagement comprennent les Communautés économiques régionales (CER) et le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable (de la Mothe et al., 2015). Les organes de mise en œuvre qui souhaitent assurer une coordination avec les processus relatifs aux données sur la migration au niveau régional doivent également consulter le portail de données sur la migration mondiale pour faire un point.

Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) est une plateforme intergouvernementale visant à superviser les processus de suivi et d'examen du Programme 2030 à l'échelle mondiale, dans le cadre de réunions qui se tiennent tous les quatre ans. L'une des fonctions du HLPF consiste à faciliter un examen des progrès accomplis par les États membres dans l'atteinte des ODD au travers d'Examens nationaux volontaires (ENV), qui sont des rapports que les États soumettent sur une base volontaire. Lorsque ces examens ont lieu dans un pays, les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que les indicateurs sur la migration et toute autre information mise à jour concernant la migration et les ODD sont intégrés. Veuillez noter que, même si les pays sont libres d'adapter le format des ENV, la soumission de rapports au HLPF se fait souvent par objectif plutôt que par cible. Dans le cas où un pays prévoit de soumettre un rapport au HLPF sur un objectif spécifique – tel que l'objectif 10 sur la réduction des inégalités –, l'organe de mise en œuvre doit veiller à ce que toutes les cibles pertinentes concernant la migration en vertu de cet objectif, par exemple, la cible 10.7, soient présentées. Lorsqu'une cible sectorielle fait l'objet d'un rapport présentant des données ventilées par statut migratoire, les organes de mise en œuvre doivent faire en sorte que cette désagrégation se reflète dans le rapport final. Par exemple, tout rapport concernant des cibles qui relèvent de l'objectif 3 sur la santé doit contenir des informations liées aux indicateurs sur le statut migratoire, lorsque celles-ci sont disponibles.



Avant 2030, un certain nombre d'examens thématiques annuels seront menés et éventuellement soumis au HLPF. Ces examens seront effectués par des agences ou des commissions spécialisées et permettront d'obtenir des études techniques approfondies sur des questions spécifiques. Bien que ces examens ne soient pas menés par les pays, lorsqu'ils portent sur la migration, la traite des personnes et d'autres sujets liés à la migration, les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que leurs activités concernant la migration et les ODD et le suivi de ces dernières sont intégrés. Le FMMD pourrait y contribuer à l'avenir; en 2017, l'organe a soumis au HLPF des recommandations spécifiques à la migration²⁸ et continuera à présenter des rapports au HLPF par la suite.

Dans l'ensemble, les pays et les régions peuvent adopter différentes approches en matière d'établissement de rapports sur les ODD aux niveaux national, régional et mondial. Pour se tenir au courant de ces approches et examiner comment y intégrer la migration, les acteurs doivent continuellement consulter diverses ressources pertinentes, y compris celles provenant de l'initiative d'établissement de rapports nationaux sur les ODD²⁹.

EXEMPLE : EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES

À ce jour, plusieurs Examens nationaux volontaires (ENV) mentionnent la migration. Sur 43 ENV menés en 2017, 29 comprenaient les expressions *migration/migrant, réfugié, traite des êtres humains/trafic des personnes, personnes déplacées dans leur propre pays et/ou envois de fonds*. Plusieurs de ces ENV abordent la question des migrants dans le cadre du principe visant à ne faire aucun laissés-pour-compte, soulignant les vulnérabilités spécifiques des migrants dans certains secteurs et présentant les bonnes pratiques en matière d'atténuation de l'impact de ces vulnérabilités. Par exemple :

- La Thaïlande a indiqué qu'elle fournit une assurance santé aux travailleurs migrants avec ou sans papiers ainsi qu'aux personnes à leur charge. En outre, tous les enfants en Thaïlande, quel(le) que soit leur nationalité ou leur statut juridique, peuvent être inscrits dans un établissement d'enseignement (y compris les enfants de travailleurs migrants avec ou sans papiers).
- La Slovénie a indiqué qu'elle a récemment publié un dictionnaire en vue de faciliter la communication entre les immigrés et le personnel médical.
- La Jordanie a indiqué qu'une convention collective applicable à l'ensemble du secteur de la confection a été signée en 2013 et renouvelée en 2015, un secteur dans lequel 80 % des travailleurs sont des migrants.
- Le Chili a déclaré qu'il avait amélioré l'accès à la santé pour les migrants par le biais de son Décret suprême n° 67 (2015), qui permet aux migrants en situation irrégulière, sans visa ou sans papiers d'accéder au système de santé, leur permettant de bénéficier sur un même pied d'égalité des fonds publics de santé de l'entité financière chilienne (Fonas, Fondo Nacional de Salud).

vernance des migrations au niveau national ou régional. Par exemple :

- Le Kenya a indiqué que, sous l'égide de son Autorité intergouvernementale pour le développement, un cadre politique régional relatif à la migration a été mis en place afin de diriger le Mécanisme de coordination nationale sur la migration. Ce Mécanisme est une plateforme destinée aux ministères gouvernementaux, aux départements publics et aux agences gouvernementales qui vise à relever les défis en matière de migration dans le pays.
- Dans son *Plan stratégique pour la migration 2015-2020*, le Portugal a soumis des informations sur l'instrument politique interministériel national visant à faire face à la dynamique migratoire changeante et complexe ainsi que sur son *Plan pour l'intégration des immigrés*.

Certains choisissent de présenter l'importance de la migration pour le développement et l'économie, y compris les contributions des envois de fonds et du marché du travail. Par exemple :

- La Suède a indiqué que, pour réduire les coûts des transactions de fonds envoyés depuis le pays, l'Agence de la consommation suédoise a mis en place un service gratuit de comparaison en ligne des prix, appelé « Money from Sweden » (Argent provenant de Suède), qui permet de mener une comparaison simple des coûts et des délais des transferts proposés par divers prestataires de services.
- Le Qatar a déclaré qu'il enregistrait une demande en main-d'œuvre élevée et croissante, qui dépasse l'offre nationale de main-d'œuvre. De ce fait, le pays encourage l'affluence de travailleurs migrants afin d'aider à construire des structures pour la Coupe du Monde de 2022.

Certains choisissent de présenter l'évolution de la gou-



Certains présentent des sujets particuliers liés à la migration, tels que la traite des personnes, ainsi que les politiques et les lois qui ont été mises en place pour contribuer à les prévenir. Par exemple :

- L'Uruguay a indiqué qu'en 2015, un Tableau inter-agences visant à prévenir et lutter contre la traite des personnes a été créé et qu'un Accord contre la traite des migrants entre plusieurs États du Marché commun du Sud a été adopté.
- Le Belarus a présenté la collaboration étroite qu'il entretient actuellement avec des organismes des Nations Unies dans la lutte contre la traite des personnes.

Certains indiquent que ce sont des catastrophes naturelles et causées par l'homme qui ont créé des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Par exemple :

- Le Nigéria a indiqué que, compte tenu de la multitude de camps de personnes déplacées dans leur propre pays suite aux crises de sécurité telles que celles qui ont sévi dans les régions du nord-est du pays et du Delta du Niger, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives et programmes de consolidation de la paix pour gérer les mouvements des personnes déplacées dans leur propre pays.

Une fois que les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports pour les indicateurs des ODD ont été mis en place, les organes de mise en œuvre doivent aller plus loin pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre des ODD. Des examens indépendants pourraient être menés, de manière régulière ou ponctuelle, afin d'analyser les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles liées à la migration. Les indicateurs reflètent les progrès accomplis par rapport à certaines mesures, mais un processus d'évaluation plus étendu est nécessaire pour évaluer les raisons pour lesquelles les indicateurs ont changé.

5 Renforcement des capacités en matière de données sur la migration

Les données constituent un enjeu particulier dans la gouvernance des migrations, car les informations actualisées sont rares et les capacités en matière de données sont limitées dans l'ensemble des pays et des thèmes. Les responsables politiques ont besoin de données sur la migration internationale qui sont actualisées, fiables, accessibles et comparables afin d'assurer une gestion efficace de la migration et de protéger les droits des migrants³⁰. Malgré les difficultés immédiates que pose le manque de données pour le suivi des ODD, le Programme 2030 offre une occasion majeure d'améliorer la collecte, l'analyse, le partage et la gestion des données sur la migration. Les capacités des gouvernements qui mettent en œuvre des cibles liées à la migration s'en trouveront améliorées dans un grand nombre de sujets sur la migration, et la cible 17.18 doit encourager la pratique d'une désagrégation accrue par statut migratoire dans l'ensemble des données. Cependant, il serait utile pour les gouvernements d'aller plus loin et d'envisager des moyens de renforcer les données sur la migration à plus long terme. L'amélioration des données sur la migration est une étape essentielle de l'amélioration de la gouvernance des migrations, et le processus de mise en œuvre des ODD peut contribuer à lancer des efforts pour y parvenir.

Il est urgent d'assurer une amélioration globale des données sur le développement dans toutes les activités de mise en œuvre des ODD. La plupart des pays peinent à satisfaire aux exigences des mécanismes de suivi et d'examen des ODD, notamment un grand nombre de pays en développement dont les capacités statistiques sont faibles. Les difficultés sont d'autant plus importantes que, fin 2017, aucune donnée n'était disponible pour deux tiers des 232 indicateurs des ODD officiels établis à l'échelle internationale (OCDE, 2017). En conséquence, les praticiens doivent se mobiliser pour améliorer les données sur la migration dans l'établissement de rapports sur les ODD, et ce, en collaboration avec d'autres parties prenantes ainsi que dans le cadre des efforts continus de la « révolution des données » dans le contexte du Programme 2030.



COMMENT POUVONS-NOUS AMÉLIORER LES DONNÉES³¹ ?

Utilisation améliorée des outils existants de collecte de données. Les gouvernements doivent veiller à utiliser et compiler toutes les sources disponibles de données sur la migration, y compris les recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes auprès des ménages et les sources administratives. En outre, ces outils de collecte de données existants doivent recueillir autant de données significatives sur la migration que possible. Par exemple, les recensements doivent collecter des informations sur le pays de naissance, le pays de citoyenneté et l'année d'arrivée des migrants, et les enquêtes auprès des ménages pourraient comprendre un ensemble de questions centrales sur la migration et des modules périodiques spécialisés dans ce domaine. Les outils de données administratives doivent également permettre de s'assurer que la migration est effectivement prise en compte, par exemple, en veillant à ce que les données provenant des registres de la population, des bases de données sur les permis de travail et de résidence, des demandes d'asile et des postes frontaliers contiennent des variables adéquates sur la migration (Center for Global Development (CGD), 2009).

Optimisation des processus relatifs aux données. Très souvent, étant donné que les données sur la migration sont disséminées entre les agences gouvernementales, il est difficile de dresser un tableau précis de la situation et des tendances et d'évaluer l'efficacité d'une politique ou d'un programme. Les données administratives pourraient également constituer un outil utile pour le gouvernement, car il est possible qu'il ne parvienne à recueillir que peu de données statistiques. Ces sources pourraient collecter des données sur l'utilisation de services essentiels et d'autres services gouvernementaux au niveau d'une ville ou d'une région par les migrants. Les gouvernements retirent des avantages du partage des données sur la migration, ce qui améliore le potentiel de cohérence des politiques. Par conséquent, ils pourraient s'attacher à renforcer l'intégration des données sur la migration provenant de différentes sources, y compris des enquêtes et des données administratives provenant d'agences diverses. La compilation de données provenant de différentes sources contribue égale-

ment à dresser un tableau plus complet de la migration en présentant différentes caractéristiques et tendances socioéconomiques. Les gouvernements pourraient également renforcer et étendre les systèmes d'enquêtes intégrés. De plus, les gouvernements doivent consulter les données que d'autres acteurs recueillent dans leur pays – les organisations universitaires ou internationales pourraient collecter des données au niveau local ou national portant sur une variété de sujets liés à la migration par le biais des recherches ou des activités qu'elles mènent, ce qui pourrait être utile dans le cadre du suivi des ODD. Cette collecte pourrait être menée en intégrant divers acteurs dans les exercices de cartographie des données.

Intégration de la migration. Les efforts visant à intégrer la migration dans la planification du développement au niveau local ou national peuvent aider à améliorer les données sur la migration. Si la migration est intégrée dans les plans de développement locaux ou nationaux, la collecte des données sur la migration relève davantage d'une priorité politique et cela pourrait étendre les ressources pour renforcer les capacités en matière de données sur la migration. Ainsi, outre l'intégration de la migration dans les ODD, toutes les parties prenantes concernées doivent promouvoir une prise en compte plus systématique de la migration en tant que paramètre dans différents secteurs du développement par la suite.

Exploitation de sources de données non traditionnelles. Les gouvernements peuvent contribuer aux efforts visant à augmenter la disponibilité et la qualité des statistiques sur la migration qui font appel à des sources de données innovantes. Il pourrait notamment s'agir de sources de gros volumes de données inexploitées. Par exemple, dans les situations d'urgence et au lendemain d'une catastrophe, il est difficile de trouver des données précises sur les flux migratoires. Plusieurs études récentes ont utilisé les enregistrements de détails d'appels depuis des réseaux de téléphones mobiles pour mener un suivi des mouvements de la population dans de telles situations³².

EXEMPLE : UNITÉ D'ANALYSE DES DONNÉES SUR LA MIGRATION, ÉGYPTÉ

En avril 2017, l'Agence centrale égyptienne de mobilisation et de statistiques publiques (CAPMAS) et l'OIM ont mis en place une Unité d'analyse des données sur la migration. L'Unité vise à combler les lacunes d'informations sur la migration en menant des évaluations et en générant des données statistiques clés sur les questions liées à la migration pour soutenir l'élaboration d'une politique fondée sur les faits et pour renforcer la gestion globale de la migration en Égypte. Ceci contribuera également à générer des données sur la migration qui sont pertinentes dans le cadre des ODD. L'OIM a or-

ganisé plusieurs formations et une visite d'étude dans son Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde pour la CAPMAS et d'autres représentants gouvernementaux, afin de renforcer les capacités du personnel en matière de collecte et de gestion de données sur la migration³³. Ainsi, l'Unité aide à répondre aux exigences de suivi des ODD liés à la migration et d'établissement de rapports y afférents et présente les importants efforts de renforcement des capacités en matière de données sur la migration qui ont été déployés au sein du bureau national de la statistique.

Les activités visant à renforcer les capacités en matière de données sur la migration doivent être continues. Elles peuvent et doivent être menées pendant et après tout effort de mise en œuvre d'ODD liés à la migration. Si un groupe de travail ou un groupe interagences spécialisé a été établi pour mener le processus de suivi des efforts liés aux ODD sur la migration, il est utile de maintenir une continuité et de lui confier la conduite de ces activités. Tout au long de ces efforts, une coopération continue des représentants des données est nécessaire avec les responsables politiques, afin de pouvoir mettre à profit l'évolution des données sur la migration pour améliorer la politique et, ainsi, pour refléter les besoins en matière de politiques dans les activités liées aux données. En outre, des efforts doivent être déployés pour veiller à ce que les activités soient aussi intersectorielles que possible et pour assurer une coordination avec d'autres institutions et parties prenantes, sans oublier la nécessité d'améliorer les données sur la migration et, en particulier, leur désagrégation entre différents domaines de gouvernance et politiques.

Les activités de renforcement des capacités en matière de données sur la migration pourraient comprendre (Laczko, 2016) :

- **La création de plans d'action en matière de données sur la migration à l'échelle locale, nationale ou régionale**, définissant les priorités et les stratégies visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données sur la migration dans le cadre du Programme 2030. Selon les besoins, ces plans doivent être pleinement intégrés dans les plans d'action locaux ou nationaux pour les statistiques.
- **Le déploiement d'efforts visant à instaurer des cadres institutionnels et juridiques pour les statistiques** qui apportent un appui proactif à l'élaboration de lois, de normes, de politiques et de méthodes relevant des meilleures pratiques en matière de données sur la migration.
- **Un renforcement de la coopération et de la coordination entre les bureaux nationaux de la statistique, les ministères et d'autres organisations** qui publient des données sur la migration, en vue de mieux harmoniser les concepts liés aux données sur la migration et d'améliorer les mécanismes de partage et d'intégration des données.
- **Le déploiement d'efforts concertés visant à renforcer et à étendre la qualité de la collecte de données sur la migration** dans des domaines qui présentent d'importantes lacunes et en vue de contribuer à promouvoir la création de concepts, de méthodologies et de cadres d'assurance qualité des données dans ces domaines. Des formations pourraient être élaborées à l'attention des responsables politiques sur certains sujets liés à la migration.
- **L'organisation d'ateliers ou de consultations avec des représentants gouvernementaux et d'autres praticiens** pour renforcer les capacités et partager les meilleures pratiques en matière de données sur la migration :



- En fonction de thèmes spécifiques: les sessions pourraient examiner les principales difficultés ou barrières qui se présentent en matière de collecte de données dans ce domaine ainsi que les solutions pour les surmonter. Elles pourraient aborder des sujets sur lesquels tous les acteurs ont des difficultés à collecter des données, tels que la migration irrégulière, la traite des personnes ou les crimes haineux. Ou encore, elles pourraient approfondir les recherches sur certains sujets tels que les incidences des différents types de migrations sur le développement.
- Dans des secteurs spécifiques: des sessions pourraient être organisées dans des secteurs spécifiques de la gouvernance ou du développement pour adopter une approche englobant le secteur en matière de données sur la migration dans ce domaine. Ces sessions doivent s'attacher à déterminer comment désagréger les données de ce secteur par statut migratoire de façon générale. Elles pourraient également passer en revue des sujets de recherche spécifiques à ce secteur et à la migration, par exemple, en examinant les effets sur la migration de certaines politiques liées au marché du travail, telles que la fourniture de compétences professionnelles. Ces sessions dans un secteur particulier seraient très utiles, car elles sont nécessaires pour assurer une intégration intelligente de la migration.
- **L'instauration et le renforcement de partenariats multipartites** dans l'ensemble du gouvernement, du monde académique, de la société civile, du secteur privé et d'autres secteurs impliqués dans la génération et l'utilisation de données sur la migration, aux niveaux local, national, régional et international. Ces partenariats doivent également comprendre une collaboration avec les principaux pays de migration partenaires pour faciliter l'échange de données statistiques sur la migration et sur d'autres aspects tels que le recrutement et les droits des travailleurs migrants.
- **La création d'initiatives de données ouvertes ou de partage de données ou l'apport d'une contribution à de telles initiatives** afin de réduire les coûts des informations et de mettre les données sur la migration à la disposition d'un éventail de parties prenantes diverses, dans le but d'élaborer la base d'éléments factuels pour la formulation de politiques et l'établissement de programmes sur la migration³⁴.
- **La mobilisation de ressources pour le renforcement des capacités en matière de données sur la migration.** Cette activité pourrait être menée dans le cadre d'une aide au développement disponible pour les statistiques et de tout financement à disposition par le biais d'une aide au développement spécifique à la migration.
- **Un engagement avec l'OIM et d'autres agences internationales pertinentes en vue d'améliorer les capacités en matière de données sur la migration par le biais d'outils spécifiques**, par exemple:
 - Élaboration ou mise à jour d'un profil migratoire existant. Ces profils permettent aux gouvernements de dresser un bilan complet de leurs données sur la migration, car ils identifient les données à l'aide de modèles et de rapports standardisés, génèrent divers indicateurs sur la migration et proposent des recommandations relatives aux données. Ceci contribue à améliorer et à mieux utiliser la base d'éléments factuels pour la politique migratoire et constitue en soi un renforcement des capacités, car les gouvernements sont impliqués dans l'élaboration des profils. En outre, cela offre la possibilité de renforcer la comparabilité et la cohérence des données sur la migration à l'échelle internationale.
 - Consultation des orientations concernant le renforcement des capacités en matière de données sur la migration et exemples de meilleures pratiques tirés du portail des données sur la migration dans le monde de l'OIM³⁵. Le portail propose des informations concernant les sources de données internationales sur la migration et présente une liste d'indicateurs d'ODD standardisés sur la migration à l'échelle internationale. Les

gouvernements doivent utiliser la plateforme en tant qu'outil d'apprentissage, par exemple, en y consultant les analyses contextuelles et d'autres ressources d'évaluation.

- Participation aux activités de renforcement des capacités en matière de données disponibles proposées par le Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM. Des ateliers techniques et des formations sont proposés dans un grand nombre de pays concernant les besoins et les solutions en matière de données dans le cadre des ODD, comprenant en particulier des indicateurs mondiaux et une désagrégation par statut migratoire³⁶.
- Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES) lancera un programme concernant les capacités en matière de données sur la migration et dispensera plusieurs formations dans divers pays d'Amérique latine et d'Asie à compter de 2018³⁷.
- **Participation aux dialogues régionaux et internationaux concernant les données sur la migration.** L'amélioration des données sur la migration suscite une attention croissante auprès de la communauté internationale³⁸, et les gouvernements doivent tirer parti de cette dynamique pour partager leurs expériences avec d'autres et améliorer leurs propres pratiques en matière de données sur la migration. Les gouvernements doivent participer aux forums pertinents tels que l'OIM, l'ONU-DAES et le Forum international de l'OCDE sur les statistiques des migrations, et se tenir informés de toutes les initiatives touchant aux statistiques des migrations menées par le GCEI et d'autres organes des Nations Unies. En outre, ils doivent engager des dialogues avec les États concernés sur la manière de promouvoir l'amélioration des données liées à la migration bilatérale ou régionale et prendre part aux initiatives régionales pertinentes.
- **Participation aux dialogues régionaux et internationaux concernant les données sur le développement.** La communauté internationale appelle à lancer une «révolution des données sur le développement»³⁹. C'est là l'occasion de mieux faire valoir l'importance d'un renforcement des capacités en matière de données sur la migration. La migration doit être intégrée dans les efforts globaux visant à améliorer les données sur le développement, et les gouvernements doivent se tenir informés de l'évolution de la situation à cet égard et respecter les orientations internationales relatives aux données sur le développement telles que le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable préparé par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités (HLG-PCCB, 2017), ainsi que d'autres initiatives.





OUTIL Modèle de cartographie des données

Cible d'ODD :

10.C D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%.

Domaines de données proposés :

- Les envois de fonds, par exemple, les coûts des transferts, les volumes envoyés
- L'impact des envois de fonds, par exemple, la proportion de fonds consommés/investis

Institution (département, le cas échéant)	Désagrégation des données recueillies ou reçues.	Quelles sont la méthode et la fréquence de la collecte/de la réception des données (mensuelle, trimestrielle, annuelle)?	Comment sont-elles stockées (sur papier, au format Excel, autre)?	À qui sont-elles communiquées (institution/département)?	Comment et quand sont-elles communiquées (sur papier, au format Excel, autre)?	Où font-elles l'objet de rapports, dans quel format et à quelle fréquence?
Banque mondiale	Frais des transferts vers et depuis le pays, pour 200 et 500 dollars	Exercice d'évaluation mystère (les chercheurs se font passer pour des clients et contactent divers prestataires de services) ⁴⁰	Base de données	Public	Publiées en ligne chaque trimestre (voir les rapports)	En ligne: http://remittanceprices.worldbank.org/fr
Banque centrale	Volume total de fonds envoyés dans le pays et en dehors, par pays de destination	Automatisé depuis les banques commerciales, mensuel	Base de données	Ministère de l'Économie	Mensuel, au format Excel	Rapports publics en ligne, trimestriel
	Informations sur l'utilisation des fonds envoyés dans les ménages, y compris la proportion consacrée à la consommation et aux investissements	Enquêtes spécialisées auprès des ménages, ad hoc	Dossiers Excel isolés des résultats d'enquêtes	-	-	Les études sont publiées en ligne sous forme de rapports, ad hoc
Agence de la statistique	Si les ménages ont reçu des fonds au cours des 12 derniers mois ou non (oui/non)	Enquête auprès des ménages, annuelle	Base de données sur les résultats d'enquêtes intégrées auprès des ménages	-	-	Données brutes et rapports qualitatifs sur les enquêtes auprès des ménages, y compris en ligne, annuel

Any other relevant data collected in this area:

-

What are key challenges or barriers to successfully collecting data in this area?

It is difficult to capture data systematically on usage of remittances and on non-formal remittances flows.

How could data collection be improved in this area?

More data collection on the usage of remittances, either through regular specialized surveys or adding a question in the annual household survey.





Cible	Domaines de données proposés
4.4	<ul style="list-style-type: none">→ L'éducation pour les ressortissants du pays à l'étranger, par exemple, les données sur l'accès et les inscriptions→ L'éducation pour les migrants dans le pays, comme indiqué ci-dessus (comprend l'accès à l'éducation et aux possibilités d'apprentissage pour les migrants mineurs en particulier)
5.2	<ul style="list-style-type: none">→ La traite des femmes et des filles, y compris la proportion de victimes identifiées qui sont de sexe féminin et les fins auxquelles elles ont été victimes de la traite des personnes→ Toute violence contre des femmes ou toute activité d'exploitation de femmes dans le cadre de la migration, y compris la violence sexuelle ou fondée sur le genre→ Voir également les cibles 16.2 et 8.7
8.7	<ul style="list-style-type: none">→ Les mesures standardisées de la traite des personnes telles que le nombre de victimes de cette pratique qui ont été identifiées, le nombre de trafiquants qui ont été arrêtés/poursuivis en justice/condamnés, le nombre d'enquêtes sur la traite des personnes qui ont été lancées/terminées. Les mesures doivent viser à déterminer si les activités de traite des personnes identifiées surviennent au-delà des frontières internationales et, le cas échéant, les pays qui sont concernés, le type d'exploitation aux fins de laquelle des personnes ont été victimes de la traite des personnes ainsi que le sexe et l'âge des personnes impliquées.→ D'autres formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé, les mariages forcés et le travail des enfants, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats→ Certains types de politiques, de lois et de pratiques gouvernementales sont en place pour faire face à la traite des personnes et à d'autres formes d'esclavage moderne→ Données sur les enfants migrants→ Voir également les cibles 5.2 et 16.2
8.8	<ul style="list-style-type: none">→ Statistiques sur la migration de la main-d'œuvre, par exemple, le volume de travailleurs migrants par secteur, y compris de travailleurs saisonniers→ Gouvernance des migrations de la main-d'œuvre, par exemple, ratification, mise en œuvre et respect des instruments de l'OIT→ Migration de travailleuses, y compris de travailleuses domestiques.→ Autres données telles que les coûts de recrutement, les violations des droits des travailleurs, y compris les accidents du travail, les travailleurs migrants irréguliers, les contributions des migrants aux économies
10.7	<p>Gouvernance des migrations</p> <ul style="list-style-type: none">→ Respect des normes internationales et des droits des migrants→ Approche pangouvernementale aux politiques migratoires→ Engagement avec les partenaires pour résoudre les problèmes de la migration→ Promotion du bien-être socioéconomique des migrants et de la société→ Mesures efficaces sur les dimensions de mobilité des crises→ Garantie que la migration se déroule en toute sécurité, de manière ordonnée et dans la dignité <p>Le cadre des IGM de l'OIM pourrait être consulté afin d'identifier les sous-domaines dans les six domaines ci-dessous, qui peuvent orienter un exercice de cartographie des données mené par le gouvernement.</p> <p>10.7.1 Dépenses de recrutement</p> <ul style="list-style-type: none">→ Dépenses de recrutement à la charge du salarié en pourcentage de son revenu annuel dans le pays de destination



-
- 10.C**
- Les envois de fonds, par exemple, les frais des transferts, les volumes envoyés
 - L'impact des envois de fonds, par exemple, la proportion de fonds utilisés à des fins de consommation/d'investissements
-
- 16.2**
- Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants
 - Population ventilée par sexe, âge et forme d'exploitation
 - La traite des enfants, y compris la proportion de victimes identifiées qui sont des enfants et les fins auxquelles elles ont été victimes de la traite des personnes
 - Toute violence contre des enfants migrants ou toute activité d'exploitation d'enfants migrants
 - Voir également les cibles 5.2 et 8.7
-
- 17.18**
- Existence et respect d'un plan local ou national de données sur la migration, lois relatives aux données sur la migration
 - Étendue de la désagrégation dans l'ensemble des secteurs de développement et de gouvernance par statut migratoire et selon d'autres variables liées à la migration
 - Capacités globales pour soumettre des rapports sur les ODD et la migration
-

Data Sources

La cartographie des données doit se focaliser sur le rassemblement d'informations provenant de ministères, d'agences et d'autres organes gouvernementaux. Toutefois, les organes de mise en œuvre pourraient également consulter des sources de données internationales. Il pourrait par exemple s'agir des informations suivantes :

- Données diverses compilées sur le portail de données sur la migration mondiale
- La section consacrée aux envois de fonds dans la base de données de la Banque mondiale sur la migration et les envois de fonds
- La base de données sur la migration dans le monde de la Division de la population de l'ONU-DAES, la base de données de l'OCDE sur les immigrants dans les pays de l'OCDE et la section de la base de données statistiques en ligne sur la population du HCR consacrée aux tendances des migrations et aux droits de l'homme
- Gallup World Poll (GWP – sondage mondial Gallup) sur les tendances des migrations
- Institut de statistique de l'UNESCO sur la mobilité des étudiants internationaux
- Le Counter-Trafficking Data Collaborative, OIM, www.ctdatacollaborative.org/
- « Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé », OIT et la fondation Walk Free Foundation, en partenariat avec l'OIM.

Pour des informations complémentaires sur les sources de données, veuillez consulter le portail de données sur la migration mondiale.



Cible et objectif mis en œuvre

Cible 4.B sur la mobilité des étudiants internationaux: « D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ». Dans le cadre de l'objectif 4 sur l'éducation.

Indicateur

Nombre de bourses d'études offertes aux ressortissants pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger, y compris des formations professionnelles ainsi que des programmes sur les technologies de l'information et des communications, techniques, d'ingénierie et scientifiques, dans les pays développés et dans d'autres pays en développement.

Définition(s)

Bourses d'études: octrois d'aides financières à des étudiants individuels. Les octrois d'aides financières comprennent des subventions bilatérales destinées aux étudiants suivant des enseignements systématiques dans des institutions d'études supérieures privées ou publiques afin de suivre des études à plein temps ou des cours de formation à l'étranger (OCDE).

Unité de mesure (par exemple, sous forme de pourcentage)

Nombre total de bourses d'études octroyées pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger.

Normes internationales concernées (le cas échéant)

Informations complémentaires (en anglais) sur la définition de bourses d'études en vertu de la cible 4b: <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002455/245570e.pdf>

Indicateur mondial 4.B.1 « Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et par type de formation ».

Source(s) de données

Dossiers du ministère de l'Éducation sur les ressortissants qui suivent des études dans le cadre de conventions de bourses d'études à l'étranger.

Méthodologie (détails sur la collecte de données)

Le ministère de l'Éducation consolidera tous ses dossiers sur les différentes bourses d'études qui ont été octroyées dans une feuille de calcul ou un document unique, à désagréger selon les spécifications ci-dessous. Il enverra ces informations au bureau national de la statistique, qui dressera un rapport présentant les chiffres totaux.

Périodicité des mesures

Annuelle

Désagrégation

- Sexe de l'étudiant(e)
- Pays où les études sont suivies
- Niveau de l'octroi (diplôme, licence, maîtrise/diplôme de troisième cycle, doctorat, recherche postdoctorale)
- Sujet du programme

Principal acteur impliqué/autre acteur

Ministère de l'Éducation
Bureau national de la statistique

Ligne de référence, si elle est disponible.

-





OUTIL Liste de contrôle de l'élaboration d'indicateurs

- ↳ **Reflètent les priorités locales ou nationales et mesurent les aspects de la cible qui sont pertinents relativement au contexte**
- ↳ **Établis à partir de sources de données fiables et bien établies**
- ↳ **Permettent de collecter régulièrement les données pour l'indicateur**
- ↳ **Autant que possible, s'appuient sur les activités de collecte de données existantes et les processus y afférents, afin de minimiser le volume de travail supplémentaire et de contribuer à la durabilité des mesures**
- ↳ **Simple à interpréter et à communiquer au public et à la société civile**
- ↳ **Privilégient le résultat plutôt que le processus ou l'intrant, et doivent mesurer les résultats, autant que possible**
- ↳ **Correspondent autant que possible aux normes et orientations internationales concernées et, lorsque c'est faisable, suivent les terminologies et les définitions établies internationalement**



Migration

Richard E. Bilsborrow

2016 «The Global Need for Better Data on International Migration and the Special Potential of Household Surveys». Université de l'État américain de Caroline du Nord pour l'OIM, n.p.

Centre pour le développement mondial (Global Development - CGD)

2009 «Migrants Count: Five Steps Toward Better Migration Data». CGD, Washington.

Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

2014/15 Table ronde 2.2: La migration dans le contexte du Programme de développement pour l'après-2015. Disponible (en anglais) sur le site: www.gfmd.org/docs/turkey-2014-2015.

Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD)

2015 «Indicateurs des droits de l'homme des migrants et de leurs familles». KNOMAD, n.p.

Groupe mondial sur la migration (GMG)

2017 «Handbook for Improving the Production and Use of Migration Data for Development» (Manuel pour l'amélioration de la génération et de l'utilisation de données sur la migration en faveur du développement). GMG, Washington.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

n.d. Portail de données sur la migration mondiale (GMDAC). Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM, Berlin. Disponible (en anglais) sur le site: <http://migrationdataportal.org>.

2017 «IOM Thematic Paper: International Migration Statistics» (Document thématique de l'OIM: statistiques sur la migration internationale). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: www.iom.int/iom-thematic-papers.
«Migration & Development in Armenia: Priorities and Data in the Context of the Sustainable Development Goals» (La migration et le développement en Arménie: priorités et données dans le cadre des Objectifs de développement durable). OIM, Genève (à paraître).

2018 «A Pilot Study on Disaggregating SDG Indicators by Migratory Status» (Une étude pilote sur la désagrégation des indicateurs des ODD par statut migratoire). OIM, Genève. Disponible sur le site: <https://publications.iom.int/fr>.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde (GMDAC)

«Regional Guidelines for ECOWAS and Mauritania: Migration Data Capacity Building» (Directives régionales pour la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Mauritanie: renforcement des capacités en matière de données sur la migration). Rapport adressé au projet FMM Afrique de l'Ouest. «Support Free Movement of Persons and Migration in West Africa» (Soutien de la liberté de mouvement des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest). OIM, GMDAC (à paraître).

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)

2018 «Data Bulletin: Informing a Global Compact for Migration – Improving Data for safe, orderly and regular migration» (Bulletin de données: orientation d'un pacte mondial pour la migration - amélioration des données pour une migration sûre, ordonnée et régulière). OIM/ONU DAES/OCDE.

K. Jeffers, J. Tjaden et F. Laczko

2018 «Leaving no migrant behind: A pilot study of measuring progress towards SDG Goal 17.18 through disaggregating harmonized census data by migratory status» (Ne faire aucun laissé-pour-compte parmi les migrants. Une étude pilote visant à mesurer les progrès dans l'atteinte de l'objectif 17.18



des ODD en désagrégant des données de recensements harmonisées par statut migratoire). Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

Frank Laczko

- 2016 « *Factoring Migration into the Development Data Revolution* » (Prise en compte de la migration dans la révolution des données sur le développement). Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM, Berlin.
- 2017 « *Improving data on migration: A 10-point plan* » (Amélioration des données sur la migration: un plan en 10 points). *Migration Policy Practice*, 7(3):28-23.

Frank Laczko et Marzia Rango

- 2014 « *Can Big Data help us achieve a "migration data revolution"?* » *Migration Policy Practice*, 4(2):20-29.

Frank Laczko et Solon Ardittis

- 2017 « *Introduction: Improving data on migration – Towards the 2030 Agenda for Sustainable Development and the Global Compact on Migration* » (Introduction: amélioration des données sur la migration – vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial pour les migrations). *Migration Policy Practice*, 7(3):2.

Division de statistique des Nations Unies (DSNU)

- 2017 « *Improving Migration Data in the Context of the 2030 Agenda* » (Amélioration des données sur la migration dans le cadre du Programme 2030). Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies, New York.

Généralités

Amnesty International

- 2016 « *Sustainable Development Goals: A Practical Guide for National Action and Accountability* » (Objectifs de développement durable: un guide pratique pour l'action nationale et la redevabilité). Amnesty International, Londres. Disponible (en anglais) sur le site: www.amnesty.org/download/Documents/ACT1046992016ENGLISH.PDF.

Données du Partenariat mondial pour le développement durable

- n.d. Site Internet Disponible (en anglais) sur le site: www.data4sds.org/.

Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HLG-PCCB)

- 2017 Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable. HLG-PCCB, Le Cap. <https://undataforum.org/WorldDataForum/wp-content/uploads/2017/01/Cape-Town-Action-Plan-For-Data-Jan2017.pdf>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2017 *Coopération pour le développement 2017: données et développement*. Publication de l'OCDE, Paris. Disponible sur le site: https://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2017_dcr-2017-fr.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)

- 2016 « *Enrichissement des données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015* ». ONU-DAES, New York. Disponible sur le site: <http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/trends/ConciseReport2016/French.pdf>.
- 2017 « *The Sustainable Development Goals Report* » (Le rapport sur les Objectifs de développement durable). Disponible (en anglais) sur le site: <https://undesa.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=9f608346a69644c387ddc9df29f12b43>

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

- 2017 Section B7: Suivi, établissement de rapports et redevabilité. « *Intégration du Programme de*



développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies».

- n.d. «Guidelines to Support Country Reporting on the Sustainable Development Goals» (Directives de soutien à l'établissement de rapports nationaux sur les Objectifs de développement durable). Disponible (en anglais) sur le site : <https://undg.org/wp-content/uploads/2017/03/Guidelines-to-Support-Country-Reporting-on-SDGs-1.pdf>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2017 Mécanismes institutionnels et de coordination pour le suivi de l'avancement des ODD au niveau des pays. Dans «*Institutional and Coordination Mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation*» (Mécanismes institutionnels et de coordination: note d'orientation sur la facilitation de l'intégration et de la cohérence pour la mise en œuvre des ODD). PNUD, New York.
- 2017 «*Guidance Note: Data for Implementation and Monitoring of the 2030 Agenda for Sustainable Development*» (Note d'orientation: données pour la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030). Disponible (en anglais) sur le site : www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/guidance-note--data-for-implementation-and-monitoring-of-the-2030.html.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)

- 2017 «*Conference of European Statisticians' Road Map on Statistics for Sustainable Development Goals*» (Feuille de route sur les statistiques pour les Objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens). CENUE, New York et Genève. Disponible (en anglais) sur le site : www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2017/ECESTAT20172.pdf
- 2017 Note par le Groupe de pilotage sur les statistiques pour les ODD. «*Extrait de la Feuille de route sur les statistiques pour les Objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens*». CENUE, Genève. Disponible sur le site : https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2017/CES_2_FRA.pdf.

ONU-Habitat

- 2016 «*Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level*» (Feuille de route pour la localisation des ODD: mise en œuvre et suivi au niveau infranational).

Groupe consultatif d'experts indépendants des Nations Unies sur une révolution des données pour le développement durable (GCEI sur une révolution des données pour le développement durable)

- 2014 «*A World That Counts: Mobilising the Data Revolution for Sustainable Development*» (Un monde qui compte: mobilisation de la révolution des données pour le développement durable). Disponible (en anglais) sur le site : www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.

Division de statistique des Nations Unies (DSNU)

- 2017 Indicateurs des ODD: base de données mondiale. Disponible (en anglais) sur le site : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>
- 2018 Centre de données ouvertes sur les ODD. Disponible (en anglais) sur le site : www.sdg.org.

Sustainable Development Solutions Network (SDSN – Réseau des solutions pour le développement durable)

- 2015 «*Data for Development: A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development*» (Données pour le développement: une évaluation des besoins pour le suivi des ODD et le développement de capacités statistiques). Disponible (en anglais) sur le site : <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.

ONU Femmes

- 2018 «*Traduire les promesses en actions: l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*» (chapitres 2 et 3). Disponible sur le site : <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>



- 1 Voir le document du PNUD, « *Feuille de route pour décentraliser les ODD : mise en œuvre et suivi au niveau infranational* ». Voir également le Rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies, « *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète* » (2014).
- 2 Groupe mondial sur la migration (GMM), « *Mainstreaming Migration into Development Planning* » (Intégration de la migration dans la planification du développement – traduction non officielle) (Genève, 2010). Disponible (en anglais) sur le site : www.globalmigrationgroup.org/system/files/uploads/UNCT_Corner/theme7/mainstreamingmigration.pdf
- 3 Voir ICMD 2016a pour de plus amples informations sur le rôle potentiel des OSC en tant que prestataires de services de migration ainsi que dans d'autres fonctions liées à la migration et au développement.
- 4 Voir www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/qcpr/doco-summary-brief-on-maps-march2016.pdf
- 5 Voir www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/sustainable-development-goals/sdg-accelerator-and-bottleneck-assessment.html
- 6 Si le pays a été impliqué dans une évaluation du McKinsey Global Institute (MGI) avec l'OIM, le groupe de travail interagences établi à cette fin pourrait diriger le processus.
- 7 Voir le site (en anglais) : <https://emergencymanual.iom.int/entry/37151/migration-crisis-operational-framework-mcof>
- 8 Disponible sur le site : http://migration4development.org/sites/default/files/fr-jmdi-ss-recits_de_succes.pdf
- 9 Des orientations détaillées sur l'établissement de mécanismes solides de suivi et d'évaluation sont disponibles auprès de l'OCDE (en anglais) et du PNUD, respectivement sur les sites : www.oecd.org/derec/guidelines.htm et http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/documents/PME-Handbook_Fr.pdf
- 10 Voir le site (en anglais) <https://unstats.un.org/sdgs/> pour accéder aux dernières informations sur les indicateurs et le site (en anglais) <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/?selectGoal=Goal+10&selectTarget=Target+10.7> pour des informations spécifiques sur les indicateurs de niveau III. Veuillez également noter que l'indicateur 10.7.2 « nombre de pays qui mettent en œuvre des politiques migratoires bien gérées » ne figure pas sur cette liste, car il n'est pas possible de mesurer à l'échelle nationale. Voir également la Division de statistique de l'ONU (UNSD), 2017.
- 11 Disponible (en anglais) sur le site : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/metadata-compilation/>
- 12 Pour des informations complémentaires sur les sources de données relatives à la migration, voir le site (en anglais) : <https://migrationdataportal.org/themes/migration-data-sources>

- 13 Disponible (en anglais) sur le site: www.gfmd.org/pfp/policy-tools/migration-profiles/repository. Les profils migratoires pourraient être dressés par l'OIM, le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), la Commission européenne (CE) et d'autres partenaires. Voir également « *Profils migratoires: exploiter au mieux le processus* » (OIM, 2011).
- 14 Disponible sur le site: <https://migrationdataportal.org>. Le portail permet d'accéder aux pages des pays présentant les principaux indicateurs de la migration, y compris des informations sur les indicateurs de gouvernance des migrations pour les pays concernés.
- 15 Les organes de mise en œuvre pourraient consulter les indicateurs proposés dans le document de l'OIM « *Profils migratoires: exploiter au mieux le processus* » pour contribuer à orienter l'élaboration d'indicateurs. Disponible sur le site: https://publications.iom.int/system/files/pdf/mpguidefr2012_28jan2013.pdf.
- 16 Nations Unies, 1998. Disponible sur le site: https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf. Voir également « *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* ».
- 17 L'OIM et la Division de la population de l'ONU-DAES ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une nouvelle méthodologie visant à mesurer « le nombre de pays qui disposent de politiques de migration bien gérées » à l'échelle mondiale pour la cible 10.7. Bien que ceci permette d'obtenir une mesure à l'échelle mondiale, les responsables politiques pourraient consulter les sous-indicateurs associés et envisager de soumettre des rapports sur les progrès qu'ils accomplissent relativement à ces sous-indicateurs, en suivant une procédure similaire à celle qui est appliquée pour les IGM. Voir le site <https://migrationdataportal.org/sdgs#10> et le site (en anglais) <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/files/Tier3-10-07-02.pdf> pour des informations complémentaires.
- 18 Il convient de noter que, dans certains cas, mais pas dans tous, par exemple, en Géorgie, en Moldavie et en Arménie, les pays ont également amendé ou modifié les cibles liées à la migration. Des informations complémentaires figurent dans chaque source nationale mentionnée.
- 19 Disponible (en anglais) sur les sites: www.md.undp.org/content/moldova/en/home/library/sdg/na_ionalizarea-agendei-de-dezvoltare-durabil-in-contextul-republ.html et www.md.undp.org/content/moldova/en/home/library/sdg/na_ionalizarea-agendei-de-dezvoltare-durabil-in-contextul-republ/adaptarea-agendei-2030-de-dezvoltarea-durabil-la-contextul-repub.html.
- 20 Disponible (en anglais) sur le site: [www.npc.gov.np/images/category/SDGs_Baseline_Report_final_29_June-1\(1\).pdf](http://www.npc.gov.np/images/category/SDGs_Baseline_Report_final_29_June-1(1).pdf).
- 21 Pour des informations complémentaires, veuillez consulter l'étude de cas complète présentée dans ce document.
- 22 Disponible (en anglais) sur les sites: <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/georgia> et <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10683Annex%20-Preliminary%20version%20of%20Nationalized%20SDGs%20Georgia.pdf>.



- 23 Disponible (en anglais) sur le site : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/276524/7736915/EU-SDG-indicator-set-with-cover-note-170531.pdf>.
- 24 Disponible (en anglais) sur le site : https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data/EGM%20Recommendations_FINAL.pdf.
- 25 Voir les recommandations du GCEI (en anglais) sur le site : https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data/EGM%20Recommendations_FINAL.pdf.
- 26 En ce qui concerne les déplacements forcés, cette désagrégation pourrait varier selon le contexte. Dans certains cas, les gouvernements pourraient déterminer qu'il est plus simple de collecter des informations (ou souhaiter effectuer une telle collecte) par « demandeur d'asile et personne déplacée » plutôt que « par réfugié et personne déplacée dans son propre pays ».
- 27 Voir le site (en anglais) : <https://international.ipums.org/international/index.shtml> et K. Jeffers, J. Tjaden et F. Laczko (2018), « *Leaving no migrant behind. A pilot study of measuring progress towards SDG Goal 17.18 through disaggregating harmonized census data by migratory status* » (Ne faire aucun laissé-pour-compte parmi les migrants. Une étude pilote visant à mesurer les progrès dans l'atteinte de l'objectif 17.18 des ODD en désagrégant des données de recensements harmonisées par statut migratoire - traduction non officielle). OIM, Genève. Voir également, OIM (2018), « *A Pilot Study on Disaggregating SDG Indicators by Migratory Status* » (Une étude pilote sur la désagrégation des indicateurs des ODD par statut migratoire). OIM, Genève.
- 28 Disponible sur le site : <https://gfmf.org/gfmf-and-2030-agenda>.
- 29 Disponible (en anglais) sur le site : http://reports.opendataenterprise.org/CODE_StrategiesforSDGreporting.pdf.
- 30 Voir OIM/PMM, « *Document thématique : Statistiques sur les migrations internationales* », Laczko, 2016 et Bilsborrow, 2016.
- 31 Voir « *Data Bulletin: Informing a Global Compact for Migration – Improving Data for safe, orderly and regular migration* » (Bulletin de données : orientation d'un pacte mondial pour la migration – amélioration des données pour une migration sûre, ordonnée et régulière – traduction non officielle) ONU-DAES, OCDE et OIM. Disponible (en anglais) sur le site : <https://publications.iom.int/books/data-bulletin-informing-global-compact-migration-improving-date-safe-orderly-and-regular>. Voir également Laczko, 2017.
- 32 Voir Frank Laczko et Marzia Rango, « Can Big Data help us achieve a 'migration data revolution?' », *Migration Policy and Practice*, IV(2), avril-juin.
- 33 Voir le site (en anglais) : <https://egypt.iom.int/ar/node/3113>
- 34 Par exemple, l'OIM, en partenariat avec l'ONG américaine Polaris, a récemment lancé le Counter-Trafficking Data Collaborative (CTDC) (www.ctdatacollaborative.org). Le CTDC est le premier portail de données sur la traite des personnes au monde à présenter des données fournies par une multitude d'agences. Le portail permet d'accéder pour la première fois de manière sécurisée à certains types de données.

- 35** Disponible sur le site : <https://migrationdataportal.org>. Des informations contextuelles sur les sujets sont disponibles sur le site <https://migrationdataportal.org/themes>, et des outils sur les données, interrogeables par sujet, sont disponibles sur le site <https://migrationdataportal.org/tools>.
- 36** Pour des informations, veuillez consulter le site Internet du Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM (en anglais) (<https://gmdac.iom.int/>).
- 37** Pour des informations complémentaires, veuillez accéder au site <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/files/Tier3-10-07-02.pdf> et consulter régulièrement les ressources en ligne de l'ONU-DAES.
- 38** En 2013, lors du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, les gouvernements ont convenu qu'il était nécessaire d'obtenir des données statistiques plus fiables sur les migrations internationales et le développement. Le Rapport 2016 du Secrétaire général des Nations Unies, intitulé « Sûreté et dignité : Gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants », appelle à une amélioration des données sur la migration. Disponible sur le site : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/sg_report_french.pdf.
- 39** UGCEI sur une révolution des données pour le développement durable, 2014
- 40** Disponible sur le site : <https://remittanceprices.worldbank.org/fr/methodologie>

